

SE MOBILISER AVEC LE SNES-FSU POUR DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNELS ET STOPPER LA RÉGRESSION SOCIALE

Se mobiliser avec le SNES-FSU pour défendre les droits des personnels et stopper la régression sociale.

Deux instances importantes se sont tenues à l'AEFE. Le conseil d'administration où le SNES a proposé d'abonder la ligne budgétaire de 6 millions pour initier une vraie réforme de l'ISVL et introduire ou augmenter le forfait de l'avantage familial. **Notre proposition a été, une fois de plus, balayée d'un revers de main dans l'indifférence quasi générale.**

Le comité technique a également eu lieu et on se demande où est la traduction, à l'AEFE, de la priorité présidentielle à l'éducation : les 20 postes de résidents hors plafond sont bien sûr déjà absorbés alors que le réseau a gagné 5000 élèves. Sur les demandes des établissements pour des ouvertures de postes ou des résidentialisations, rien ! Où sont les moyens pour l'éducation et que font les 600 titulaires non résidents, sans avancement, sans retraite ? Et bien ils ou elles attendront qu'un poste se libère, s'il n'est pas alors fermé. En attendant ils sont bien utiles à l'AEFE.

En commission nationale des bourses chargée de mettre en place les nouvelles règles de l'aide à la scolarité dans le réseau, l'AEFE a refusé, une nouvelle fois, de traiter les collègues résidents de façon juste et équitable. La proposition du SNES, reprise par d'autres syndicats, a été rejetée.

Sur le terrain, de nombreuses sections sont déjà dans l'action : manque, absence de dialogue social ou autoritarisme, on a le choix, comme en Algérie, Bolivie, Colombie ou à Buenos Aires où l'AEFE cautionne un licenciement brutal qui relève des méthodes les plus viles.

Sur l'ISVL, le SNES lance une mobilisation d'ampleur, soutenue par l'intersyndicale. Des heures d'information syndicale ont lieu ou auront lieu dès la rentrée. Les personnels débattront et feront remonter leurs revendications. Comme la dernière fois, la direction de l'AEFE feint de mal entendre. **Les personnels seront là avec le SNES-FSU. Trop, c'est trop : mobilisons-nous sur l'ISVL et pour mettre un terme à toutes ces dérives antisociales.**

Excellente fin d'année 2012 et tous ensemble en 2013, pour la défense des personnels avec le SNES-FSU !

Paris, le 19 décembre 2012

H.D.F.
 INFO
 N° 5



Secteur hors de France
 téléphone : 33 1 40 63 29 41
 télécopie : 33 1 40 63 28 31
 site : <http://www.hdf.snes.edu>
 courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

1. Compte rendu du CA de l'AEFE du 27 novembre 2012
2. Compte rendu du CT de l'AEFE du 4 décembre 2012
3. Compte rendu du CTM MAEE du 5 décembre 2012
4. Audience du SNES par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) sur les Collectivités d'outre mer
5. Le SNES sur le terrain : stage Europe, Scandinavie, Nouvelle-Calédonie

Annexe :

- Barre avancement d'échelon 29^e base 2012/2013

1. Compte rendu du CA de l'AEFE du 27 novembre 2012

En substance, la déclaration liminaire au CA du SNES-FSU :

Le SNES-FSU ne craint pas de se répéter quand il s'agit de défendre l'enseignement public en France ou à l'étranger. Nous avons multiplié les démarches auprès des élus et responsables politiques pour dénoncer le montant insuffisant de la dotation (de l'Etat à l'AEFE) qui cette année encore sort du cadre légal et ne couvre pas les rémunérations des personnels. Le transfert des charges vers les établissements via les familles a été une dérive progressive et le SNES l'a dénoncé également. Nous continuerons à le faire. C'est aujourd'hui une solution de crise et elle doit cesser d'autant plus qu'elle met les établissements dans des situations impossibles, qui conduiront aux conflits. On ne fait pas l'école sans ou contre les personnels. Ces derniers ont des attentes fortes aujourd'hui car il est aussi question de choix pour l'administration. Ne pas répondre aux attentes fortes fragilise le réseau. Ces choix existent et le SNES jouera une fois de plus son rôle de syndicat majoritaire et de force de proposition. 3 exemples de dossiers particulièrement sensibles :

- *Le dossier de l'aide à la scolarité. Nous avons dénoncé toutes ces années la mesure arbitraire consistant à exclure de facto les personnels résidents de l'aide à la scolarité. Dans le cadre de la réforme des bourses scolaires, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ce dossier et avons fait une proposition pour un traitement équitable des demandeurs.*
- *Le dossier de l'avantage familial. Là encore, des blocages répétés dans ce conseil d'établissement. Le SNES reviendra sur sa demande d'augmentation du forfait hors UE et d'introduction d'un forfait dans l'UE.*
- *Le dossier de l'ISVL. Le projet de refonte s'annonce mal. Nous n'accepterons pas que les situations des personnels soient dégradées. Au contraire, nous porterons leurs revendications pour des situations plus justes.*

En ouverture du CA la direction de l'AEFE fait un point sur la **situation au Sahel**. Un télégramme diplomatique du MAEE concerne le Mali, le Niger et la Mauritanie. En vue d'une intervention de l'ONU – attente d'une résolution pour l'intervention au nord Mali en fin d'année civile, le MAEE est entré en phase de prévision dans les postes diplomatiques des pays. Il s'agit d'un recensement complet des agents, conjoints et famille dans les zones. Au Niger et au Mali, préconisation du « célibat géographique » (les agents partent seuls) pour les nouveaux partants. Le SNES fait remarquer que de nombreux collègues sont déjà sur place, parfois de longue date et certains avec des conjoints nationaux. **Nous demandons pour ces collègues une approche particulière. Des mesures devront être prises pour ces agents et leur famille. Dans tous les cas, la décision est laissée au chef de poste diplomatique, sur place. Le SNES fera évidemment, en concertation avec l'AEFE mais aussi le MAEE, un suivi de ce dossier.**

Rapport annuel d'activité 2011/12

Les interventions du SNES se concentrent sur la situation des personnels. L'introduction du rapport parle de « relative stabilité » de la mission de l'AEFE. C'est pour nous une belle formule car la réalité est la baisse constante du nombre de postes d'expatriés enseignants.

En 2011/12, le nombre total de titulaires détachés est en baisse et le taux d'encadrement par personnel titulaire (EGD + conventionnés) a baissé de 4,9% depuis 2008/2009. Où est la relative stabilité ?

Pour le recrutement, l'AEFE met en avant la « procédure sélective ». Certes c'est bien l'agence qui recrute mais aucune mention n'est faite des procédures en commissions paritaires ni centrale, ni locale. **C'est une lecture bien restrictive des textes et une vision du dialogue social bien réduite. Rien non plus sur le fonctionnement des autres instances, voire sur les mouvements sociaux dans ce rapport d'activité. Quant au CHSCT de l'AEFE il est purement et simplement oublié. Santé au travail ? Conditions de travail ? Faut-il y voir un oubli révélateur de l'importance qu'accorde l'AEFE à ces préoccupations nationales ? Dans sa réponse, la directrice dit qu'il s'agit d'un oubli qui sera rectifié (?) Quant au dialogue social, on peut toujours l'améliorer. Les personnels s'y attèleront !**

Décision budgétaire modificative 3-2012

La DM prévoit des diminutions de charges à hauteur de 11 680 000 € contre 7.280.000€ de diminution pour les prévisions de recettes, soit un excédent de 4.400.000 € le prélèvement sur le fond de roulement sera diminué d'autant.

Sur les chapitres 75/64 augmentation de 1.000.000€. Croissance mécanique (hausse des barèmes MAEE en avril, juillet, octobre) de l'IE et de l'ISVL. Le SNES intervient pour demander des précisions car une fois de plus, les documents fournis ne permettent pas de retrouver les détails, notamment sur les rémunérations des personnels. Ne pas distinguer la ligne IE et ISVL est tout de même un problème !

Sur le global (services centraux+ EGD) on ne dégage rien pour les personnels sauf quand on est obligés (variations positives des barèmes du MAEE et conséquences) On comprend pourquoi l'AEFE veut découpler l'ISVL de l'IRE du MAEE. **Le SNES, comme le SNUipp et les parents votent contre cette DBM.**

Subventions de fonctionnement aux établissements partenaires (montant total 130.100€)

Ecole des Lutins (Bamako) 40000€. Le SNES intervient pour dénoncer les problèmes : les personnels n'ont pas souvent de contrats, le droit local n'est pas toujours respecté et on y pratique la discrimination à la nationalité. L'AEFE s'engage à vérifier à nouveau ces points.

Ecole française de Canton/Chine (6100€), Bali/ Indonésie 34000€, Rome Institut Saint Dominique (50000) Sur ce dernier point, le SNES s'interroge, connaissant les difficultés de l'EGD à Rome. L'agence répond que l'institut de Saint Dominique aide aussi l'AEFE, et fonctionne de façon plus que satisfaisante.

D'autres subventions dans le cadre des actions pédagogiques pilotes pour un total de 27550€ sont attribuées, ainsi que des subventions dans le cadre de la formation continue (8300€) Pour ces dernières il s'agit d'aide aux partenaires telles que des remboursements de stages DGESCO pour les personnels. Sur l'ensemble et compte tenu de nos remarques, le SNES s'abstient.

Dons et legs-2012

Deux dons à Londres Lycée Charles de Gaulle: don de l'association de parents d'élèves, 143 840 € et deux donateurs anonymes 75 600 € pour soutenir les travaux de la salle Iselin.

Sortie d'inventaires des EGD-2012

Mesure classique et technique : Kaboul 614.960€ (fermeture de l'EGD), Buenos Aires (10.107€), Vienne (417.985€), Abu Dhabi Massignon (213.133€), Madrid LFM (44.838€), Milan (105.134€), Rabat Descartes (660.870€) et Lisbonne (116.222€) unanimité pour ce point.

Programmation immobilière et transfert des services du siège parisien.

Siège parisien. Le propriétaire reprend les locaux et l'AEFE doit partir. Les recherches ont abouti sur la prise à bail d'un bâtiment Place de Catalogne, proche de la gare Montparnasse. La superficie totale est de 2151 m2, un local d'archive et seize places de parking. Le loyer annuel est de 813 874 €, auxquels s'ajouteront 11 750 € pour les archives et 30.000€ pour les places de parking. Il s'agit d'un immeuble des années 1980 faisant partie de l'ensemble « place de Catalogne » réalisé par l'architecte espagnol Ricardo Bofill. Le contrat de bail prendra effet au 1 avril 2013 pour une durée de 9 ans. Le SNES intervient pour rappeler la nécessité d'un local syndical. La directrice répond qu'il est prévu. Unanimité.

Les autres points concernent des EGD, nos collègues ont été consultés.

Opération d'extension à Abu Dhabi (35 logements sur le site), le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve établissement de 2M, une aide de l'AEFE de 3M et un recours à l'emprunt de 3M, remboursé par l'établissement.

Buenos Aires : rénovation du lycée Jean Mermoz. A lire la fiche, le SNES s'interroge sur la situation qui a existé jusque là « bâtiments construits à la fin des années 60 présentant des pathologies caractéristiques pour des immeubles de cette génération ». Les installations électriques sont vétustes et parfois même

dangereuses ». On parle bien d'un établissement d'éducation ! Nous revenons aussi sur l'obligation d'une présentation/d'un vote en CE pour ce type de décision. A notre connaissance, cela n'a pas été fait dans toutes les règles. Financement assuré par : prélèvement sur fonds propres établissement 1M, aide de l'AEFE de 3M, recours à l'emprunt 2M remboursé par l'établissement.

La Marsa : vétusté des bâtiments et manque d'entretien. Projet de rénovation lourde et profiter de ces interventions pour améliorer ou compléter le fonctionnement de l'établissement. Le coût de l'opération est estimé à 8M€. Le montage est un prélèvement sur fonds de réserve de l'établissement (1,5M), une aide de l'AEFE (4,5M) et un crédit de 2M remboursé par l'établissement. Le SNES intervient pour dire que si le projet est jugé nécessaire sur place, l'accent doit être mis sur les énergies nouvelles, telles que le solaire. Les personnels souhaitent un projet qui tienne grand compte de l'environnement.

Restructuration des locaux du lycée Lyautey de Casablanca. Les espaces sont saturés n'offrant plus le confort pédagogique attendu d'un établissement du réseau. Les installations techniques sont vétustes et certains bâtiments présentent des problèmes de sécurité ou de non-conformité réglementaire qu'il est urgent de régler. Le plan de financement se fonde sur un principe d'autofinancement total par l'établissement sur une période 2012-2018 assuré par la mobilisation du fonds de roulement disponible et des prévisions constituées avec des aides de l'AEFE pour l'investissement ; les montants qui peuvent être dégagés sur les recettes des frais de scolarité (0,7M€/an) sur la période. Le SNES conteste un tel montage. Nous sommes dans un contexte très tendu au Maroc, notamment sur la question des droits d'inscription. Un projet sans l'aide de l'AEFE est un cadeau empoisonné. De plus, le projet à venir n'offre aucune visibilité. La directrice répond que ce n'est pas de l'autofinancement total, les frais étant très loin de la réalité des coûts. Le SNES s'abstient sur ce projet (ainsi que SNUipp, FAPEE et UNSA), la FCPE vote contre.

Rome/ Chateaubriand/rénovation de la villa Strohl Fern. La villa SF accueille aujourd'hui 900 élèves (maternelle, élémentaire et collégiens de 6^e, 5^e). La situation est complexe car le site est classé monument historique, patrimoine naturel et patrimoine archéologique, ce qui limite les possibilités d'intervention sur les bâtiments. Un schéma d'intervention à moyen terme a été transmis aux autorités. Le projet se concentre sur la rénovation du « Casone » et la création de préaux en extérieur. La totalité des travaux représente un investissement estimé à 10M. Pour le Casone et les préaux (première tranche), le projet est estimé à 5M€. Le financement total sera assuré par un prélèvement sur les fonds de réserve de l'établissement (2M€), une aide de l'AEFE (2M€) et un recours au crédit de 6M€, remboursé par l'établissement. Vote pour à l'unanimité.

Budget primitif 2013

Présentation de l'administration

I- Les recettes 2013 sont composées de la dotation de l'Etat et des ressources propres.

A- La dotation de l'Etat provient de deux programmes de la mission « Action extérieure de la France ».

Le programme 185 «Diplomatie culturelle et d'influence» dans lequel l'action «Agence pour l'enseignement français à l'étranger» mobilise un montant de crédit de 425 millions d'€ pour l'AEFE (lettre plafond du premier ministre du 31 juillet 2012).

Le programme 151 «Français à l'étranger et affaires consulaires» dans lequel l'action «Accès des élèves Français au réseau AEFÉ» mobilise un montant de crédit de 110,3 millions d'€ (lettre plafond du premier ministre du 31 juillet 2012).

Le projet de loi de finances prévoit une réserve de précaution :

- Pour ce qui concerne le programme 185, cette mise en réserve représente 0,5% des crédits de dépenses de personnel et 6% des autres crédits.

Pour le programme 151 le taux de mise en réserve est de 6%.

	Subvention 2013	Réserve légale	Subvention disponible inscrite en BP 2013
Programme 185	425 000 000	4 555 520	420 444 480
Programme 151	110 300 000	6 618 000	103 682 000
Total	535 300 000	11 173 520	524 126 480

En conséquence, le montant de la mise en réserve atteint 4 555 520 € sur la dotation du programme 185 portant le montant de la subvention inscrit à 420 444 480 € et à 6 618 000 sur le programme 151 portant le montant de la subvention inscrit à 103 682 000 €.

B- Les recettes en provenance des établissements s'élèvent à 207,85 M€

L'augmentation globale des ressources propres de l'agence est de 12% entre le BP 2012 et le BP 2013.

La participation à la rémunération des personnels résidents (163,45 M€)

Au titre de la participation à la rémunération des résidents, pour les établissements en gestion directe et établissements conventionnés, est remboursée une partie des salaires des personnels résidents mis à leur disposition. Le montant de la recette au titre de la participation augmente de 17,55 millions d'€ en 2013 soit 12 % par rapport au BP 2012.

Au sein de cette recette s'inscrit également le remboursement par les établissements du réseau des heures supplémentaires et les indemnités de jury d'examen (HSA, HSE, IJE, indemnités 1er degré) versées par l'agence aux personnels expatriés et résidents mis à leur disposition. Pour le budget des services centraux, cette recette couvre les charges inscrites en dépense de personnel à ce titre.

Le montant attendu au titre des rémunérations accessoires est de 8,3 millions d'€ pour 2013.

La contribution assise sur les frais de scolarité des établissements en gestion directe et conventionnés

Le montant de la recette attendue en 2013 est de 38 M€ soit + 10.5 % par rapport au BP 2012.

Les recettes assises sur les remboursements d'emprunts des établissements (capital + intérêts) pour 5M€ et des remboursements pour 1,4 M€ des postes d'expatriés hors plafond par les structures tierces bénéficiaires.

C- Les autres recettes 1,7 M€

Les autres recettes sont constituées des produits divers (produits financiers, loyers, produits exceptionnels pour 1,7 millions d'€).

II- Les dépenses des services centraux sont de 733,677 M€ pour le fonctionnement et 34,38 M€ pour l'investissement.

A- Les dépenses de personnel :

Les charges de personnel pour 2013 équivalent à 588,3 millions d'€ soit une variation positive de 4,35 % ce qui correspond à 24,53 millions d'€ de dépenses supplémentaires par rapport à la DM1 2012.

1) Evolution des effectifs.

Les emplois rémunérés par l'agence se répartissent en deux composantes: les emplois sous plafond dont le nombre est inscrit dans le projet annuel de performance 2013 à hauteur de 6353 et les emplois hors plafond, entièrement financés par les établissements au nombre de 401 soit un total de 6754 emplois.

A cela s'ajoutent 4160 emplois de recrutés locaux dans les établissements à gestion directe.

a) Les 6754 emplois gérés par les services centraux se répartissent comme suit :

- 1147 emplois d'expatriés (au 1/09/2013)

L'allocation en emplois est similaire à la dotation 2012.

- 5446 emplois de résidents (au 1/09/2013)

La catégorie est en augmentation de 20 emplois hors plafond (au 1/09/2013).

- 161 emplois au siège (au 01/01/2013)

L'allocation en emplois est similaire à la dotation 2012.

b) Sont intégrés aux emplois de l'agence les 4160 emplois de recrutés locaux des EGD, soit une augmentation de 2% (+ 75 ETP).

Variation de la dotation 2012-2013

Nombre d'emplois	au 01/09/2012	au 01/09/2013	Différence
Expatriés	1 147	1 147	0
Résidents	5 426	5 446	20
Recrutés locaux	4 085	4 160	75
Siège	161	161	0
	10 819	10 914	95

Répartition des emplois de l'agence sous plafond/hors plafond

Au 01/09/2012			
Nombre d'emplois	Emplois sous plafond	Emplois hors plafond	Total
Expatriés	1 127	20	1 147
Résidents	5 065	361	5 426
Recrutés locaux	0	4 085	4 085
Siège *	161	0	161
Total	6 353	4 466	10 819

* effet au 1^{er} janvier 2012 pour le siège

Au 01/09/2013			
Nombre d'emplois	Emplois sous plafond	Emplois hors plafond	Total
Expatriés	1 127	20	1 147
Résidents	5 065	381	5 446
Recrutés locaux	0	4 160	4 160
Siège *	161	0	161
Total	6 353	4 561	10 914

* effet au 1^{er} janvier 2013 pour le siège

Choix méthodologique : l'unité de budgétisation en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).

Les calculs budgétaires utilisent la notion d'ETPT qui se définit par le nombre d'équivalent temps plein proratisé sur l'année. Cette valeur synthétique intègre les plafonds au 1/01 (coefficient 8/12^e) et au

01/09 (coefficient 4/12^e). Des déductions sont opérées pour prendre en compte les résidents à recrutement différé et les emplois d'expatriés hors plafond non pourvus.

Emplois 2013 en ETPT	
Expatriés	1 129,7
Résidents	5 252,7
Siège	161,0

2) Evolution de la masse salariale

La progression du BP 2013 par rapport à la DM1 2012 des crédits de personnels est de 4,35%.

La valeur du point d'indice moyen retenue demeure stable par rapport à 2012 à 55,5635 €.

Les variations entre DM1 de 2012 et le budget 2013 peuvent être détaillées de la façon suivante :

Effets quantitatifs: +0,26 M€

- Expatriés : -0,48M€
- Résidents : +0,74 M€

On constate une optimisation accrue du plafond d'emploi pour les résidents (retour des résidents après situations de crise), à compter du 1er septembre 2012. L'allocation supplémentaire de 20 résidents hors plafond produit ses effets en tiers d'année (à compter du 1er septembre 2013) et impacte notre consommation en ETPT à hauteur de + 6,6 ETPT (impact financier de 0,5M€).

Pour les expatriés, la prévision de consommation légèrement inférieure à celle de la DM1 2012 (-3,3 ETPT) résulte d'éléments conjoncturels (vacances de postes et difficultés de recrutement notamment).

- Personnels du siège : +0M€

L'objectif prévisionnel reste identique à celui de la DM1 2012 avec une consommation complète du plafond d'emploi du siège.

Effets qualitatifs + 24,295 M€

La pension civile connaît une forte croissance de 13,120 M€ (13,255 M€ dont 0,135 M€ d'effet volume)

Cette augmentation est liée à la croissance du taux de contribution à la pension civile avec allocation temporaire d'invalidité (ATI) à 74,60 % (68,92% en 2012).

Au total (effet qualitatif+ effet quantitatif), elle se répartit en 2,36 M€ pour les expatriés, 10,67 M€ pour les résidents et 0,09 M€ pour le siège.

La progression sur la période du taux de pension civile poursuit une trajectoire ascendante très dynamique. Ainsi, en termes d'augmentation, la pension civile représente la plus forte variation de dépense de la masse salariale loin devant les autres éléments.

- Indemnité d'expatriation : +5,6 M€ (5,4 M€ en corrigeant de l'effet volume)

Cette augmentation est liée à une reconduction du dernier barème (octobre) qui anticipe une continuité de la croissance de l'indemnité en 2013 après une exécution 2012 marquée par une hausse de 7% du barème depuis janvier.

- Avantage familial : +1,39 M€

Cette augmentation est liée à l'extension en année pleine du barème 2012 ainsi qu'à la mise en place des droits de première inscription (+0,6M€) sur l'exercice 2013.

- ISVL : +2,91 M€ (3,06 M€ en corrigeant de l'effet volume)

Comme pour l'IE, cette croissance est liée à une l'extension en année pleine du dernier barème et à une anticipation d'une croissance de même nature en 2013.

B) Détails de la masse salariale

	Crédits		Coûts unitaires		Comparaison coût unitaire
	DM1 2012	BP 2013	DM1 2012	BP 2013	B13/DM1 2012
Traitement brut Titulaire	4 212 000 €	4 020 863 €	32 400 €	30 930	- 5 %
Complément de rémunération	1 966 000 €	1 814 722 €	15 123 €	13 959 €	- 8 %
Pension civil et ATI	2 902 000 €	2 999 564 €	22 323 €	23 074 €	3 %
Charges et taxes	1 216 000 €	1 425 453 €	9 354 €	10 965 €	17 %
Siège – Titulaires	10 296 000 €	10 260 602 €	79 200 €	78 928 €	0 %
Traitement brut contractuel	1 058 000 €	1 195 335 €	34 129 €	38 559 €	13 %
Charges et taxes	627 000 €	375 071 €	20 226 €	12 099 €	- 40 %
Siège – Contractuels	1 685 000 €	1 570 406 €	54 355 €	50 658 €	- 7 %
Traitement brut	42 892 000 €	42 610 489 €	37 857 €	37 720 €	0 %
Indemnité d'expatriation	68 114 000 €	73 545 819 €	60 118 €	65 104 €	8 %
Majorations familiales	11 724 000 €	11 780 724 €	10 348 €	10 428 €	1 %
Indemnité exceptionnelle	2 667 000 €	2 731 241 €	2 354 €	2 418 €	3 %
I.S.O.	1 056 000 €	975 374 €	932 €	863 €	- 7 %
HSA et autres indemnités	1 375 000 €	1 362 276 €	1 214 €	1 206 €	- 1 %
Pension civile & ATI	30 002 000 €	32 270 593 €	26 480 €	28 566 €	8 %
Autres charges sociales & FNAL	4 933 000 €	4 995 119 €	4 354 €	4 422 €	2 %
Expatriés	162 763 000 €	170 271 634 €	143 657 €	150 727 €	5 %
Traitement Brut	169 642 000 €	171 322 985 €	32 358 €	32 616 €	1 %
I.S.V.L.	43 114 000 €	46 105 421 €	8 224 €	8 778 €	7 %
Avantage familial	21 825 000 €	23 257 303 €	4 163 €	4 428 €	6 %
Indemnité exceptionnelle	1 157 000 €	1 106 253 €	221 €	211 €	- 5 %
I.S.O.	5 895 000 €	5 804 577 €	1 124 €	1 105 €	- 2 %
HSA et autres indemnités	7 361 000 €	7 496 482 €	1 404 €	1 427 €	2 %
Pension civile & ATI	116 918 000 €	127 806 947 €	22 301 €	24 332 €	9 %
Autres charges sociales & FNAL	22 444 000 €	22 655 200 €	4 281 €	4 313 €	1 %
Résidents	388 356 000 €	405 555 168 €	74 076 €	77 209 €	4 %
Autres charges et dépenses de personnels	670 000 €	646 091 €			
TOTAL ENVELOPPE PERSONNEL	563 770 000 €	588 303 900 €			
Total CAS Pensions	149 822 000 €	163 077 104 €			
Total hors CAS	413 948 000 €	425 226 796 €			

B - Les dépenses de fonctionnement hors charges de personnel

Ces dépenses recouvrent les charges de fonctionnement des services centraux, du budget des voyages et missions, des bourses excellence et des dépenses de transfert destinées aux établissements du réseau.

En réponse aux efforts demandés aux opérateurs de l'Etat, les charges de fonctionnement diminuent de 7 % en 2013 conformément à la mesure de productivité sur le triennal 2013-2015, ce qui correspond à une dépense en diminution de 0,369 M€.

Ces charges de fonctionnement se comprennent bien hors bourses Excellence (qui soutiennent une politique publique), hors subventions pour le réseau (qui constituent une enveloppe de dépenses de transfert à destination des établissements) hors dépenses de voyages et missions; elles recoupent donc les charges de fonctionnement des services centraux (plateau administratif, prestations extérieures...) et les charges exceptionnelles.

Les dépenses de voyage : 6,18 M€

L'enveloppe prévue atteint 6,18 M€ dont 6 M€ pour les dépenses de voyage et les frais de déménagement des personnels expatriés.

Les charges financières : 2,25 M€

- 0,5 M€ au titre d'éventuelles pertes de change
- 1,75 M€ au titre de la charge des remboursements des intérêts de nos différents emprunts souscrits.

Les dotations aux amortissements et aux provisions :

6,5 M€ d'amortissement au titre de nos biens immobiliers et mobiliers (intégration dans le patrimoine de l'agence des biens qui deviennent amortissables).

Les aides aux établissements du réseau et autres subventions : 22 M€ (dont 2,52 M€ de bourses excellence voir infra)

Les subventions aux établissements augmentent de 1 M€ pour les subventions aux établissements du réseau (EGD, conventionnés, partenaires).

Les bourses Excellence : 2,52 M€.

Ces bourses sont versées pour deux années à des bacheliers étrangers poursuivant des études supérieures en France. Elles sont complétées pour trois années supplémentaires par des bourses Major financées par un transfert du MAE à l'agence qui est intégré en DBM N°1.

C – Les dépenses d'intervention : l'aide la scolarité

Les bourses scolaires des enfants français à l'étranger sont inscrites en dépense pour un montant de 103,682 M€ (la dépense inscrite au BP correspond à la dotation impactée du gel de précaution soit 6% de 110,3 millions).

D - Les dépenses d'investissement

Les dépenses des services centraux : 4,89 M€

-Les remboursements du capital des emprunts pour 3,890 M€.

-Les dépenses d'investissement informatique inscrites pour un total de 1 M€

(Renouvellement du parc, projets informatiques, tierce maintenance applicative et évolutive des progiciels de gestion).

Les dépenses d'investissement immobilier dans les établissements : 30,596 M€.

La programmation immobilière d'un montant de 30,596 M€ finance 14 opérations dont 9 antérieures à 2013 et 5 nouvelles. Cette programmation est financée :

- sur fonds propres à hauteur de 8,636 M€

- sur avance de l'Agence France Trésor (AFT) pour 11,8 M€.

- sur emprunt pour 10,16 M€ (Pékin)

Cinq opérations nouvelles donnent lieu à des crédits de paiement (8M€) en 2013 :

- Abou Dhabi (extension et rénovation des locaux): 1 M€ (avance AFT)
- Buenos Aires (rénovation des locaux) : 1 M€ (avance AFT)
- Casablanca (restructuration des locaux) : 2 M€ (avance AFT)
- La Marsa (rénovation des locaux) : 1 M€ (agence)
- Rome (rénovation des locaux) : 3 M€ dont 1 M€ (agence) et 2 M€ (avance AFT)

Les opérations antérieures à 2013 qui donnent lieu à des crédits de paiement :

En 2013, 22,60 M€ de CP concernant des opérations en cours ou en voie de débiter sont inscrits au budget :

- Ankara (construction maternelle) : 1.000.000 € (agence)
- Amman (construction du lycée) : 2.600.000€ (agence+AFT)
- Berlin (rénovation) : 1.336.895 € (agence)
- Hanoi (terrain) : 1.700.000 € (agence)
- Pékin (Construction) : 10.160.000 € (emprunt)
- Sousse (terrain) : 2.100.000 € (agence)
- Tunis (rénovation L. Mendès-France) : 800.000 € (avance de AFT).
- Le Caire (construction) : 1.500.000 € (avance de AFT).
- Nouakchott (construction lycée) : 1.400.000 € (avance de AFT)

E- l'équilibre général du budget de l'agence

L'équilibre général du budget des services centraux se réalise par un résultat prévisionnel de 1ère section à l'équilibre et une capacité d'autofinancement de 6.500.000 €.

Le résultat de 2ème section est déficitaire de 13,526 M€. Le montant de la CAF étant inférieur au déficit de 2ème section, le prélèvement sur le fonds de roulement est de 7,02 M€.

Le budget primitif 2013 des services centraux présente un compte de résultat de 733.677.100 € et un tableau des emplois de 34.486.895 € soit un budget total de 769.163.995 €.

Le Budget agrégé des Etablissements à Gestion Directe

La structure des recettes agrégées des EGD est la suivante :

Subventions	Ressources propres	Investissement	Total
47 375 295	344 418 640	16 572 926	408 366 861

•Les subventions dans le budget des EGD augmentent de 6 % par rapport au BP 2012 soit 11% des recettes des EGD

•Les ressources propres augmentent de 10% par rapport au BP 2012 soit 84 % des recettes des EGD

•Les recettes pour l'investissement sont constituées à hauteur de 94% par la CAF

La structure des dépenses agrégées des EGD est la suivante :

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
122 608 308	262 290 085	32 745 553	417 643 946

- Les dépenses de fonctionnement augmentent de 11% par rapport au BP 2012 et comprennent 14.280.463 € de charges non décaissables (amortissements et provisions)
- Les dépenses de personnel augmentent de 10% par rapport au BP 2012
- L'agrégation des budgets des 36 groupements d'établissements à gestion directe laisse apparaître un compte de résultat excédentaire de 6.895.542 € avec une capacité d'autofinancement de 15.600.112 €
- Les dépenses d'investissement sont de 32.745.553 €. Ces dépenses sont financées pour 48% par la CAF, 2% par des subventions d'investissement et pour 50% par un prélèvement sur fonds de roulement

Le budget agrégé des 36 groupements d'EGD laisse apparaître un montant total de 384.898.393 € en dépense de fonctionnement et un montant de 32.745.553 € au tableau des emplois soit un budget total de 417.643.946 €.

LE BUDGET TOTAL DE L'AEFE

Le budget global agrégé, services centraux et total des EGD (établissements en gestion directe), présente :

- Un compte de résultat prévisionnel d'un montant **1.125.471.035 €** avec un résultat prévisionnel excédentaire de **6.895.542 €**.
- Une capacité d'autofinancement de **22.100.112 €** et des dépenses d'investissement inscrites au tableau de financement agrégé prévisionnel pour **68.232.448 €**.
- Le montant total du budget agrégé de l'AEFE s'élève à **1.193.703.483 €** et l'équilibre global est assuré par un prélèvement global cumulé sur les fonds de roulement de **23.199.522 €**.

VOTE :

Le budget primitif 2013 de l'AEFE est proposé au vote du Conseil d'Administration par enveloppe pour les montants suivants :

Dépenses de personnel : 710.912.208 €

Dépenses de fonctionnement : 303.981.285 €

Dont charges non décaissables 20.780.463 €

Intervention : 103.682.000 €

Dépenses d'investissement : 68.232.448 €.

Le SNES a fait remarquer que l'utilisation de la priorité à l'éducation dont se targue le Ministre des Affaires étrangères est loin d'être réalisée pour l'AEFE. Les postes supprimés à la rentrée dernière ne sont pas re-crés et ce ne sont pas les 5 millions supplémentaires de la subvention au titre du programme 185 qui sont de nature à résoudre le problème de sous financement de l'établissement public, pas plus que la création de 20 emplois à la charge totale des établissements et 75 emplois de recrutés locaux pour les EGD.

Le changement n'est pas au rendez-vous ! Le changement politique, à savoir le financement public à la place de l'autofinancement.

Fidèle à son engagement auprès des personnels, le SNES a proposé une modification du budget primitif pour porter le niveau de toutes les ISVL à au moins 15 % des IE (estimé à 5 millions par l'AEFE) et une première tranche d'augmentation du forfait de l'avantage familial (total 8 millions pour l'AF). Le SNES a demandé une augmentation de 6 M € de l'enveloppe consacrée à ces deux sujets.

La proposition n'a pas été soumise au vote, comme on pouvait s'y attendre, bafouant une nouvelle fois les droits des représentants des personnels au CA.

Les personnels apprécieront ce refus, l'enjeu qu'il représente sur un budget de plus d'un milliard d'euros.

Il faut à nouveau passer à l'action pour faire avancer nos revendications mais aussi pour préserver nos acquis.

Comptabilisation des immobilisations par composants

La mise en place de la comptabilisation des immobilisations par composants est issue du plan comptable général. Elle s'applique à compter de 2013. Données techniques qui concernent la durée d'amortissement, qui prendra en compte les implantations géographiques en distinguant deux zones distinctes : une zone Afrique, Asie, Amérique du Sud et le Proche Orient, où les conditions climatiques et environnementales sollicitent tout particulièrement les équipements de second œuvre et les installations techniques d'un bâtiment et en diminuent la durée moyenne de vie ; une zone comprenant l'Europe et l'Amérique du Nord où les ouvrages sont moins sollicités et où la durée de vie des équipements est sensiblement plus longue. (Vote unanimité)

Suppression de l'EGD de Kaboul

Le CEFA de Kaboul est un EGD de l'AEFE sans activité depuis 2008. L'AEFE propose au CA de fermer l'EGD de Kaboul. (Unanimité)

Présentation du guide du bon usage de la convention

Il s'agit d'une version complétée et amendée de la version originale introduite en 2007. Les modifications ont été préparées avec les associations de parents et organismes gestionnaires. Le SNES fait remarquer qu'à aucun moment, les représentants de personnels n'ont été consultés, alors que plusieurs points de ce guide concernent directement les personnels. Nos interventions portent principalement sur trois points :

Le SNES demande qu'une précision soit faite sur les entités gestionnaires par l'AEFE. Les conseils de gestion, d'administration, junta etc. sont tous concernés et de la même façon. L'AEFE confirme qu'il s'agit bien de la même chose même si les règles locales diffèrent, notamment dans les structures. Les associations de parents ne peuvent en jouer pour s'exempter des règles liées à la convention.

Le SNES remarque la mention faite du **dialogue social**. La proposition (par le chef d'établissement au président du comité de gestion) « n'intervient qu'au terme d'un processus de sélection transparent et collégial : publicité, examen des candidatures et audition des candidats par les instances consultatives compétentes (incluant notamment un représentant de l'organisme gestionnaire et des représentants du personnel)-comme le rappelle l'article 7 de la convention. Cette procédure s'applique à l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants. » La procédure est donc claire et doit être respectée partout, c'est loin d'être le cas. **Le SNES demande toutefois qu'une modification soit apportée et que cette procédure s'applique aussi en cas de licenciement.** Dans le cadre du dialogue social toujours, le guide note qu'il est « fortement conseillé d'instaurer une commission, sur un format propre à chaque établissement, composée de membres de l'organisme gestionnaire, de l'équipe d'encadrement et des représentants des personnels. Une telle commission est compétente sur les sujets liés aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, de rémunération, de protection sociale et toute question relevant de la gestion des ressources humaines. Ses avis sont consultatifs. »

Dernier point, le SNES demande que soit rectifiée la procédure en lien avec le MEN. « L'AEFE ne peut que faire prononcer par le ministère français de l'Education nationale la réintégration des agents défaillants, et ce, à condition qu'un dossier suffisamment étayé par des faits concrets lui aura été transmis ». Halte aux licenciements abusifs, c'est une chose ! **Mais là où l'AEFE se trompe pour les titulaires, c'est que la réintégration est un processus individuel, demandé ou non par l'agent, pas par l'AEFE.**

Evolution du dispositif de l'ISVL

Le secrétaire général a présenté les travaux en cours à savoir l'exercice « d'objectivisation » des montants d'ISVL qui se fait en « concertation » avec les organisations syndicales représentatives. Ces

travaux s'appuient sur une enquête de l'administration sur les loyers dans les différents pays, sur un classement des pays en fonction de l'attractivité, sur le coût/vie et sur le change/prix. Il reste à l'administration à intégrer des éléments sur les coûts de santé et sur ceux relatifs à la culture.

Le SNES a répliqué que ces travaux étaient loin d'être consensuels. Qu'il contestait les bases de travail qui vont aboutir à de nombreuses diminutions des ISVL. Qu'il rappelait la revendication de toutes les organisations syndicales d'un plancher de 15 % de l'IE pour toutes les ISVL et qu'il considérait que le re-basage ne peut se faire à enveloppe constante. De plus les documents promis lors de la dernière réunion n'ont pas été communiqués aux organisations syndicales.

La directrice a répondu que l'enveloppe avait bien évolué ces dernières années et que l'on ne pouvait pas continuer. L'argument est : le coût moyen / résident s'est accru (1240€/an).

Madame la Directrice semble oublier que ces augmentations ont été obtenues de haute lutte par les personnels !

Le SNES a mis en garde la direction de l'AEFE contre les conséquences de ce projet. Elle portera la responsabilité des conflits qui ne manqueront pas de se déclencher dans les mois à venir.

Questions diverses

Projet de mutualisation à Agadir (MLF / AEFE) : la directrice a reconnu que l'objectif était, à terme, d'arriver à un seul établissement.

Situation de Doha / Qatar : pour l'AEFE, il n'y a pas de problème sur l'application des programmes français.

Fermeture du niveau lycée à Diégo Suarez / Madagascar : toujours le même refrain...la structure n'est pas viable, l'AEFE ne peut pas assurer une offre suffisante, l'information a été donnée depuis longtemps, la concertation a eu lieu.

Audit à Brasilia : les conclusions seront transmises aux personnels

2. Compte rendu du CT de l'AEFE du 4 décembre 2012

Suivi de CT

- décret n° 2012-1262 du 14 novembre 2012 relative à la situation administrative et financière des établissements français à l'étranger : il n'y aura plus d'abattement de 50% sur l'ISVL des résidents et l'IE des expatriés en congé de maladie. L'application se fera à la date du décret, même pour les personnels en congé de maladie à ce moment. Une victoire à l'actif du SNES et du long combat sans relâche en centrale comme dans les mobilisations locales.
- extension des indemnités de sujétion spéciale pour les professeurs des écoles élémentaires, certains professeurs des écoles, les conseillers d'orientation, les professeurs de documentation en lycée et collège. C'est un projet d'arrêté au budget en attente d'un avis formel. Si cela devient un décret cela risque d'être plus long. Le SNES, à l'origine de cette demande, continue bien sûr à suivre ce dossier de près.
- indemnité en cas de rapatriement : 14 personnels en Syrie, 5 pour l'Iran. La décision sera forfaitaire. Et aboutira en février mars. Il n'y aura pas de plafond, elle reposera sur les déclarations et des présomptions.

- Contrats locaux

- Mauritanie : la situation des enseignants en CDD a été revue : contrats de 12 mois comme les anciens contrats. Là encore, une régularisation à l'actif du suivi local et central du SNES.
- **Suède** : contrats de 10 mois AVS, subventionnés par la Suède, en application de la loi suédoise. Ces contrats deviennent CDI au bout de 2 ans même non continus. Le SNES fait remarquer que ces disparités de contrats créent des tensions dans l'établissement.
- le SNES revient sur les **exonérations pour les collègues de Pékin**.
« Pékin a fait le choix de l'augmentation salariale mais pas de la gratuité des écolages. Il y a un système de bourses », fait remarquer l'AEFE. Le SNES dit que ce choix n'est pas satisfaisant car les frais de scolarité sont très élevés : 16 000 yuan pour 2 enfants soit 53 % du revenu d'un résident, cette augmentation étant dû au passage en EGD. Le SNES dit que la gratuité est un élément de rémunération, comme l'avantage familial. On peut l'introduire dans les contrats. L'AEFE dit qu'elle ne veut pas même si elle le pouvait car cela serait généralisé. Seule la mobilisation locale paiera pour faire avancer ce dossier, que l'AEFE bloque volontairement. C'est pour nous inacceptable.
- Application des circulaires pour les recrutés locaux (suivi)

Dans les EGD, on tente de mettre en place les circulaires 2551 et 2552 de 2001. Des groupes de travail ont été mis en place dans les 3 EGD en Allemagne.

Le SNES, qui a demandé à suivre ce point en CT, rappelle que l'AEFE avait clairement affirmé que cela devait être examiné en CCPL. À Berlin, le coordonnateur de l'AEFE continue à bloquer: « avis consultatif » est le seul terme concédé à la dernière CCPL à Berlin. Le SNES dénonce certains aspects inacceptables du projet, comme la tendance à la baisse des salaires. Le secrétariat général de l'AEFE est conscient que cela ne peut pas s'effectuer rapidement, ils ont dû faire des vérifications. Le passage en CCPL a du mal à se mettre en place. L'AEFE émet des suggestions sur ce que peut contenir un règlement intérieur et fournit d'autres outils pour aider les établissements. On a comme souvent le sentiment que la réponse ne correspond pas à la question **mais nous continuerons à intervenir localement et en centrale sur ce dossier de toute importance et qui avancerait beaucoup plus vite sans tous ces blocages de principe, par l'administration.**

- **ISVL**: Le SNES remonte évidemment à la charge. La « musique » est la même qu'au conseil d'administration : enveloppe constante, ne parlons pas des 15 % plancher, il y aura des baisses. Inutile de disserter longuement. Nous faisons remarquer qu'on nous reproche de diffuser des chiffres mais, nous l'avons dit, une réforme ne se fait pas dans le dos des personnels. De plus, nous sommes toujours en attente de documents « diffusables » et ne les avons pas. Nous revenons par ailleurs sur les demandes intermédiaires que nous avons effectuées sur plusieurs arrêtés ces mois précédents, pour porter les revendications de nos collègues. Là encore, l'AEFE fait mine de s'étonner, de ne pas se souvenir. **Le SNES lance donc une mobilisation générale sur le dossier de l'ISVL.** Les personnels se feront entendre autrement et ont, sur ce dossier, déjà démontré ce dont ils étaient capables. Nous n'accepterons pas une réforme au rabais. Quant à la pseudo polémique avec la Ministre déléguée aux Français de l'étranger qui écrit au SNES pour s'étonner de nos propos dans le dernier HDF info sur la partie ISVL, rassurez-vous chers camarades, nous finirons bien par être entendus là aussi !

Avantage Familial

- Le SNES revient sur le problème des droits de première inscription (DPI). L'AEFE annonce que les DPI seront intégrés dans le futur arrêté (montants pour 2013 / 2014) : pour l'année scolaire en cours, ceux qui ont payé seront remboursés.
- Mise à 0 euro dans les établissements sans frais de scolarité : la situation est assise juridiquement, répond le secrétaire général ! Il attend le résultat des recours. L'AEFE suggère que les collègues en

difficulté demandent des bourses! Là encore, l'AEFE se retranche derrière des arguments juridiques. La réalité c'est bien la dégradation des conditions de revenus de ses personnels.

Carte des emplois 2012 - 2013 - phase 5

Afrique Subsaharienne 2012 - 2013 - phase 5

RAS

Amériques, Afrique australe et orientale 2012 – 2013 - phase 5

Poste expatrié Ouverture: 0 / Fermeture : 0 / Bilan : 0

Poste résident : Ouverture: 0 / Fermeture: 0 / Bilan: 0

Argentine – Buenos Aires - Lycée Jean Mermoz :

Demande unanime du CE pour la résidentialisation du poste en sciences physique et chimie.

Arguments :

- TNR en place depuis deux ans.
- Nouveau CP à la rentrée 2013 – Décharge horaire à compenser.
- Difficultés d'un recrutement local pour enseigner en français les deux disciplines d'autant qu'en Argentine les deux matières sont enseignées séparément.
- Taux d'encadrement faible (34 %), en particulier pour un EGD

Réponse du secteur : d'autres demandes ont été satisfaites, toutes ne peuvent pas l'être...

Brésil – Brasilia – Lycée français François Mitterrand

Le poste de CP certifié lettres classiques devient un poste de CP certifié de lettres.

Etats-Unis - Washington – Lycée Rochambeau :

Le poste de CP certifié de lettres devient un poste de CP certifié de lettres classiques.

Asie-Moyen Orient (2012 – 2013) : phase 5

Arabie Saoudite- Ryadh- Lycée international

Expatrié en sciences physiques glissement en SES

Japon- Lycée franco-japonais

Fermeture du poste de résident SES. Le SNES, en appui de la section locale intervient pour demander un glissement du support sur la philosophie. Refus de l'agence qui dit ne pas pouvoir tout prendre en compte y compris pour un pays comme le Japon passé par la crise de Fukushima avec les conséquences que l'on connaît sur les baisses d'effectifs.

Poste expatrié – Fermeture : 0 – Ouverture : 0 – Bilan : 0

Poste résident – Fermeture :1 – Ouverture : 0 – Bilan : -1.

Europe 2012-2013 phase 5

Italie – Rome – Lycée Chateaubriand

Fermeture d'un poste de résident en SVT

Serbie – Belgrade – Ecole française

Fermeture d'un poste de gestionnaire comptable expatrié. Le SNES rappelle l'intérêt de conserver ces postes qui sont une référence à la France. L'AEFE signale que le collègue avait mis fin à sa mission et que le collègue contrat local a participé à la formation des partants.

Le SNES pose de façon récurrente la question de la carte des emplois intermédiaires, des coordonnateurs par exemple. Un arrêté agence 2010 définit les rôles et donne l'implantation des coordonnateurs, répond l'administration.

Maghreb - Madagascar 2012 - 2013 - phase 5

Fermetures 0 expatriés 1 résidents

Ouvertures 0 expatriés 1 résidents

Bilan : 0 expatrié 0 résidents

Algérie – Alger – A.Dumas

1 fermeture expatrié de SVT

1 ouverture d'un expatrié d'espagnol

Le SNES demande si le conseil d'établissement a été consulté et pourquoi ce changement ?

L'Agence répond que cela s'est fait après consultation des instances et en accord avec le service pédagogique.

Maroc - Casablanca - Lyautey

1 fermeture expatrié espagnol.

1 ouverture expatrié de technologie.

1 fermeture expatrié économie-gestion

1 ouverture expatrié de S.E.S.

Maroc – Marrakech – V.Hugo

1 fermeture expatrié de S.E.S

1 ouverture expatrié de Lettres Modernes

Vote des représentants des personnels: 5 contre sur 5 (SNES,Snuipp et UNSA)

Carte des emplois 2013 - 2014 - phase 2

Afrique Subsaharienne (2013 – 2014) - phase 2

Bénin –Cotonou- Lycée Montaigne

Expatrié Lettres classiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Mathématiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Burkina Faso – Ouagadougou- Lycée Saint Exupéry

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique pays

Expatrié Histoire Géographie glissement en Conseiller Pédagogique pays

Cameroun – Lycée Fustel de Coulange

Ouverture d'un poste de CPE résident, Le SNES est intervenu, le poste précisait CPE résident faisant fonction de Chef d'établissement. Le personnel de direction ne peut pas rester à demeure et le poste a été redéfini comme CPE.

Expatrié Anglais glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Congo– Pointe Noire – Lycée Charlemagne

Ouverture résident Lettres – Sciences Physiques

Côte d'Ivoire –Abidjan- CAREEFCI

Expatrié Lettres modernes glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Mathématiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Histoire Géographie glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Sciences Physiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Djibouti – Lycée de Djibouti

Fermeture 1 poste Sciences Physiques suite à la réorganisation des services. Intervention SNES pour demander l'ouverture d'un poste résident Documentaliste. Sur ce point le SNES a lourdement insisté en reprenant notamment les arguments avancés par la section : absence de titulaires et poste qui se développe et devient d'une importance cruciale notamment pour les élèves djiboutiens très demandeurs d'information. Mais aussi en rappelant les difficultés de recrutement à Djibouti. Cela ne suffit pas pour renverser la tendance. Désormais il semblerait que nous devons attendre le bon vouloir de l'administration.

Expatrié SES glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Personnel de direction glissement en proviseur adjoint

Gabon–Libreville – Lycée Blaise Pascal

Fermeture résident SES suite à départ tardif

Guinée Conakry –Conakry – Lycée A Camus

Ouverture résident Histoire Géographie – Mathématiques

Guinée équatoriale– Malabo – Ecole Le Concorde

Ouverture résident Histoire Géographie

Mauritanie- Nouakchott – Lycée Théodore Monod

Fermeture 1 poste EPS. Intervention SNES pour demander l'ouverture d'un poste résident Documentaliste (demande prématurée car le projet immobilier n'est pas finalisé). Or cet argument n'est pas valable car le projet le sera à la rentrée prochaine et la nécessité d'un professionnel s'y imposera donc.

Expatrié Anglais glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié philosophie glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Niger –Niamey- Lycée La Fontaine

Fermeture 1 poste résident technologie compensé par un poste de résident créé au primaire à la satisfaction de la section.

Nigeria –Lagos- Lycée Louis Pasteur

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique pays

République Démocratique du Congo- Kinshasa – Lycée René Descartes

Ouverture d'un poste résident Lettres

Expatrié Mathématiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique établissement

République Centrafricaine –Bangui. CDG

Expatrié SVT glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié Sciences Physiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Expatrié lettres modernes glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Sénégal- Dakar – Lycée Jean Mermoz

Fermeture 1 poste SES. Intervention SNES pour demander le glissement du poste résident SAENES, réponse négative de l'AEFE

Tchad- Ndjaména – Lycée Montaigne

Personnel de direction glissement en Proviseur

Résident Anglais glissement en résident Lettres

Togo- Lomé – Lycée Français

Expatrié Mathématiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Amériques, Afrique australe et orientale (2013 – 2014) : phase 2

Postes expatrié : Ouverture : 0/ Fermeture : 1/ Bilan : -1

Postes résident: Ouverture : 7/ Fermeture : 1/ Bilan : +6

Afrique du Sud – Johannesburg – Lycée Jules Verne :

Le poste d'expatrié de lettres devient un poste de CP Zone.

Angola – Luanda – Lycée Alioune Blondin Beye :

Création d'un poste de résident en SES à la satisfaction du CE qui avait demandé cette création à l'unanimité.

Le poste d'expatrié en sciences physiques devient un poste de CP établissement.

Argentine – Buenos Aires - Lycée Jean Mermoz :

Le poste d'expatrié en sciences physiques – chimie devient un poste de CP zone.

Le poste d'expatrié en mathématiques devient un poste de CP établissement.

Le poste d'expatrié en lettres modernes devient un poste de CP zone.

Demande renouvelée de résidentialisation du poste en sciences physique et chimie, pour la rentrée 2013.

La réponse du secteur demeure la même : il a fallu prioriser, et d'autres choix ont été faits, en faveur d'autres établissements, pour la rentrée 2013 comme pour la rentrée 2012.

Brésil – Brasilia – Lycée français François Mitterrand :

Fermeture d'un poste de résident en histoire-géographie (qui était actuellement vacant).

Le poste d'expatrié de lettres modernes devient un poste de CP établissement.

Le poste d'expatrié de mathématiques devient un poste de CP pays.

Canada – Montréal – Collège Marie de France :

Le poste d'expatrié de SVT devient un poste de CP établissement.

Canada – Ottawa – Lycée Paul Claudel :

Création d'un poste résident en sciences physiques – chimie.

Chili – Concepcion – Lycée Charles de Gaulle :

Création d'un poste de résident en mathématiques.

Chili – Santiago – Lycée Saint-Exupéry :

Le CE demande à l'unanimité la création de 6 postes, en SVT, deux au primaire, en Mathématiques, un agrégé en anglais, et surtout, un en lettres modernes (ex-RL à l'issue de son année de stage).

Même réponse de la part du secteur : La priorisation a été faite sur d'autres établissements.

Chili – Valparaiso – Lycée Jean d'Alembert :

Fermeture d'un poste d'expatrié de Mathématiques (en parallèle d'une création d'un poste de directeur au primaire).

Ouverture d'un poste de résident de Mathématiques (en parallèle de la fermeture d'un poste de résident en mathématiques).

Un poste d'expatrié en Mathématiques devient un poste de CP Pays.

Colombie – Bogota – Lycée français Louis Pasteur :

Le poste d'expatrié de Mathématique devient un poste de CP Pays.

Résident glissement en doc.

Colombie – Cali – Lycée français Paul Valéry :

Le poste d'expatrié de Sciences physiques – Chimie devient un poste de CP Zone en SVT.

El Salvador – San Salvador – Lycée français Antoine et Consuelo de Saint Exupéry :

Le poste d'expatrié en SES devient un poste de CP Etablissement.

Le poste d'expatrié en philosophie devient un poste de CP Etablissement.

Ouverture d'un poste de résident en Histoire – Géographie.

Equateur – Quito – Lycée La Condamine :

Demande au CE de la création d'un poste de documentation et d'un poste en Sciences physiques et Chimie.

Toujours la même réponse du secteur : Quito n'a pas fait partie des priorités lors de la répartition des postes. Les personnels apprécieront !

Etats-Unis – Washington – Lycée Rochambeau :

Le poste d'expatrié en lettres devient un poste de CP zone en lettres modernes.

Le poste d'expatrié en lettres classiques devient un poste de CP établissement.

Kenya – Nairobi – Lycée Diderot :

Le poste de résident en SVT/PC devient un poste de résident en espagnol.

Maurice – Curepipe – Lycée La Bourdonnais :

Le poste d'expatrié de lettres modernes devient un poste de CP pays.

Le poste d'expatrié de SVT devient un poste de CP zone.

Le poste d'expatrié de PC devient un poste de CP zone.

Le poste d'expatrié de HG devient un poste de CP pays.

Maurice – Moka – Lycée des Mascareignes :

Le poste d'expatrié de Mathématiques devient un poste de CP pays.

Le poste d'expatrié d' Economie et Gestion devient un poste de CP Pays.

Mexique – Mexico – Lycée franco-mexicain :

Le poste d'expatrié de Philosophie devient un poste de CP zone.

Ouganda – Kampala – Ecole française des grands lacs :

Deux ouvertures de postes de résidents, en lettres et en mathématiques.

Paraguay- Assomption – Lycée français international Marcel Pagnol :

Le poste d'expatrié de Lettres modernes devient un poste de CP établissement.

Uruguay – Montevideo – Lycée français Jules Supervielle :

Le poste d'expatrié en Anglais devient un poste de CP zone.

Bilan sur la zone Amérique :

C'est la zone qui demeure avec le taux d'encadrement le plus faible. Nous constatons que l'évolution de la situation est lente, malgré les demandes faites en CE, souvent à l'unanimité, et ce, malgré la présence de TNR sur place. Que peuvent faire les CE, au-delà du règlement des situations personnelles délicates, pour se faire entendre ?

Réponse du secteur :

Action du chef d'établissement – Contacter le coordinateur de zone – Informer le chef de secteur.

Asie-Moyen Orient : phase 2

Arabie Saoudite- Ryadh- Lycée international

Résident en SES glissement en sciences physiques.

Chine- Pekin- Lycée français

Ouverture résident SVT

Corée du sud- Séoul- Lycée français

Ouverture résident Lettres.

Emirats Arabes Unis- Abou Dhabi - Lycée Massignon

Ouverture résident CPE.

Ouverture résident Adm gestionnaire.

Ouverture résident SVT.

Ces postes ont bien été demandés au CE par un vote unanime. En revanche le SNES rappelle que l'engagement du chef d'établissement précédent lors du CE de juin à créer un poste de SES, n'a pas été repris au CE d'octobre. Enfin le SNES estime que la création de ce poste est d'autant plus justifié que les heures de SES doivent être assurées par un titulaire de la discipline. L'agence répond que la demande n'a pas été portée par le dernier CE ce qui est factuellement le cas mais ne résout pas le problème posé par le SNES.

Inde –Pondichéry – Lycée français

Le SNES demande où en est la proposition du chef d'établissement de glissement du poste de résident chef de projet sur un poste de résident en SES. L'Agence répond que lorsque la personne concernée souhaitera partir et fera sa réintégration, ils envisageront ce glissement.

Indonésie – Jakarta – lycée français

Ouverture résident anglais.

Ouverture résident chinois.

Japon- Lycée franco-japonais

Ouverture expat SES CP zone à la grande satisfaction de la section. En revanche le SNES revient sur la demande de création d'un poste de résident en philosophie, demande soutenue par le CE. L'Agence refuse en arguant que le collègue titulaire concerné n'est pas TNR puisqu'il n'a pas un service complet, que la demande pourrait être examinée en cas de remontée d'effectifs (afin d'atteindre un service complet) et que pour le moment l'établissement est au dessus des quotas en résidents. Le SNES y reviendra.

Liban – Grand lycée franco-libanais

Ouverture expatrié CPE.

Liban – Tripoli - Lamartine

Ouverture poste résident Histoire Géographie

Ouverture poste résident philo.

Liban – Beyrouth – Collège protestant

Expatrié Sciences physiques glissement en Conseiller Pédagogique établissement

Liban – Beyrouth – Lycée Abdel Kader

Expatrié lettres classiques CP zone glissement en Conseiller Pédagogique lettres classiques pays

Liban – Jounieh – Lycée franco-libanais Nar-Ibrahim

Expatrié math CP zone glissement en math Conseiller Pédagogique pays

Expatrié lettres modernes glissement en Conseiller Pédagogique établissement.

Philippines – Manille – Ec française

Ouverture poste résident Math

Qatar – Doha – Lyc Bonaparte

Ouverture poste résident CPE

Ouverture poste résident Anglais.

Singapour – lycée français.

Ouverture poste résident SVT

Syrie – Damas -LFCDG

Fermeture poste d'expatrié agrégé SVT CP 2 degré

Fermeture poste résident arabe

Fermeture poste résident arts plastiques

Fermeture poste résident histoire géographie

Fermeture poste résident lettres classiques.

Fermeture poste résident anglais.

Fermeture poste résident lettres-histoire.

Fermeture poste résident philosophie.

Fermeture poste résident lettres modernes.

Fermeture poste résident EPS.

Thaïlande – Bangkok – Lycée français.

Ouverture poste résident Histoire Géographie.

Viet-Nam – Hanoi – Lycée français.

Ouverture poste résident SVT.

Poste expatrié – Fermeture : 1 – Ouverture : 2 – Bilan : +1

Poste résident – Fermeture : 10 – Ouverture : 15 – Bilan : +5.

Maghreb - Madagascar 2013 - 2014 - phase 2

Fermetures 1 expatriés 11 résidents

Ouvertures 0 expatriés 9 résidents

Bilan : - 1 expatrié - 2 résidents

Algérie – Alger – A.Dumas

1 ouverture résident Lettres

Libye

4 Postes gelés, 3 en réserve et 1 redéployé.

Madagascar – Tananarive

1 ouverture résident SVT

1 ouverture résident Mathématiques

Madagascar – Antsiranana – Sadi Carnot

1 fermeture résident Mathématiques

1 fermeture résident S.E.S

1 fermeture résident Sciences physiques

1 fermeture résident SVT

1 fermeture résident Lettres Modernes

Le SNES interpelle l'Agence sur toutes ces fermetures, l'Agence répond que c'est le déconventionnement de la filière lycée qui entraîne ces suppressions.

Maroc - Kénitra - Balzac

1 ouverture de poste de résident en SVT.

Le SNES obtient cette ouverture afin de renforcer une équipe pédagogique où il n'y a que 7 personnels titulaires sur 21.

Maroc - Rabat - Lycée Descartes

1 fermeture résident d'éco-gestion.

La baisse des effectifs de cette filière a entraîné cette suppression.

Le SNES a interpellé l'AEFE sur la non réponse pour toutes les demandes de création de poste de résident alors que les besoins sont avérés du : lycée Lyautey (Casablanca), lycée P.M.F (Tunis), Lycée G.Flaubert (La Marsa-Tunis), Lycée Gaughin (Agadir), la réponse de l'AEFE est toujours strictement comptable : il y a un fort taux d'encadrement au Maghreb et en Tunisie c'est par exemple trois fois le taux d'Amérique Latine... Le SNES s'insurge contre ces arguments purement financiers.

Le SNES pose la question des S.E.S au lycée V.Hugo (Marrakech), l'AEFE ne répond pas favorablement à la création mais cela fera partie des postes prioritaires pour les phases suivantes si jamais il y a un redéploiement. Donc c'est toujours la politique du déshabiller P.... pour habiller.....

Vote des représentants des personnels: 5 contre sur 5 (SNES, Snuipp et UNSA)

Le SNES constate que le bilan général de +24 est très insuffisant. Les établissements demandent des postes, et essuient des refus. Comment résorber la précarité? Les collègues passent des concours puis n'ont pas de postes. Le cadeau de 20 postes ne reflète en rien la croissance promise et affichée par le gouvernement. Où est la traduction, à l'AEFE, de la priorité nationale affichée par le Président de la République ?

Europe 2013-14 – phase 2

Espagne – Valence – Lycée français

Fermeture d'un poste résident d'EPS

Italie – Milan –Lycée Stendhal

Fermeture d'un poste résident d'EPS, malgré les inquiétudes des collègues à propos du vivier local.

Ukraine – Kiev – Lycée français Anne-de-Kiev

Ouverture d'un poste de résident en Sciences physiques

Donc un bilan négatif, alors qu'il y avait de nombreuses demandes d'ouverture ou de résidentialisation (une dizaine!). La réponse de l'AEFE est que le taux d'encadrement est élevé en Europe et qu'en Allemagne par exemple les effectifs d'élèves baissent. En Italie il y a 15 élèves par titulaire par exemple. Madame la directrice dit qu'elle assume son discours sur le redéploiement, avec un ratio de 1/15 en Europe contre 1/28 en moyenne à l'AEFE, on ne peut pas faire autrement avec le plafond d'emplois. Il ne

s'agit ni d'acharnement ni d'une gestion uniquement comptable. Les collègues en poste jugeront.

Circulaires AEFÉ

Circulaire relative au recrutement des résidents

Dans le cadre du dialogue social, une réunion préparatoire avait eu lieu entre les organisations syndicales représentatives et la DRH. Cette réunion qui avait montré un consensus entre les organisations syndicales représentants tous les personnels (enseignants du premier et second degré, administratifs et chefs d'établissement) avait abouti, après une discussion très fructueuse, à un texte très largement amendé. Mais, après discussion en interne, l'administration avait finalement réintroduit des éléments qui posaient problèmes aux organisations syndicales et notamment au SNES. Au CT, après s'être félicité du travail déjà accompli, les représentants du personnel du SNES ont néanmoins demandé des modifications en séance. Certaines de forme ont été acceptées directement. D'autres portaient sur deux questions majeures à nos yeux : la question des "vrais résidents" par rapport aux "faux résidents" dont la candidature doit être envisagée en premier et la question de la mention de la "qualité" du dossier du candidat à un recrutement de résident qui est trop vague et peut laisser place à toutes les interprétations. D'autre part, les représentants du personnel du SNES ont fait remarquer que le gel des postes après un congé longue maladie était d'un an renouvelable deux fois et non d'un seul, ce qui était mentionné dans le texte soumis au vote. Une longue discussion a donc eu lieu. Tous les représentants du personnel étaient sur la même longueur d'onde. Mais la discussion avec l'administration nous a prouvé que les phrases reflétaient bien la "philosophie" du projet. Aussi, après des propositions des représentants du personnel du SNES et des autres organisations pour amender le texte, toutes rejetées par l'administration, les représentants du personnel ont demandé à l'Agence de proposer au vote le texte. Celui-ci a obtenu 5 voix contre (seules les représentants du personnel votent). Conformément au décret sur les comités techniques, en cas de refus unanime d'un texte, un nouveau CT doit être convoqué. Celui-ci est donc fixé début janvier. Depuis, les négociations sur le texte ont repris. Il s'agit pour les représentants du personnel du SNES d'aboutir à un texte qui respecte le texte fondateur de la situation des résidents (le décret 2002-22), l'égalité de traitement des candidats, et ainsi permette dans chaque CCPL l'application de règles claires et équitables.

Circulaire concernant l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger

Suite à une remarque d'une de nos sections sur la mise en place des instances à partir du moment où les élections des représentants au conseil d'établissement avaient eu lieu, les représentants du personnel du SNES ont posé la question. La circulaire en effet ne prévoit pas de calendrier (même indicatif) de la mise en place de ces instances. Ainsi, si le nouveau conseil d'établissement ne s'est pas encore réuni après les élections, le conseil du second degré qui doit siéger est-il celui résultant des élections de l'an dernier et si oui pendant combien de temps? En une phrase, quel est le délai "normal" entre les élections et la convocation du conseil d'établissement qui mettra en place les nouvelles instances. Depuis, le secteur pédagogique qui gère cette circulaire nous a fait une proposition de modification de la circulaire. Les représentants du personnel du SNES ont ensuite demandé d'y adjoindre une précision. Nous sommes en attente du texte définitif.

Application de la circulaire temps partiel

La nouvelle circulaire temps partiel qui instaure de nouvelles modalités de demande et surtout un temps partiel de droit ne sera effective qu'à partir du mois de janvier. Dans la nouvelle circulaire, la CCPLA n'est plus qu'une instance de recours alors que dans l'ancienne, elle est essentielle dans la demande. Aussi dans certains postes y a-t-il eu des difficultés à prendre en compte les deux modalités (ancienne et nouvelle) et la CCPLA n'a pas été convoquée. Dans ce cas, les demandes n'ont pu être retenues. Les représentants du personnel du SNES ont demandé que toutes ces demandes de temps partiel soient considérées. La réponse de l'administration a été de nous dire que ce problème était à la marge et que les demandes seraient traitées. Dont acte.

Personnels du siège

Le point portait principalement sur la question du plan de formation. Le SNES est intervenu pour rappeler que les demandes des personnels devaient être entendues, notamment sur la question des formations en langues. La formation doit prendre en compte les situations des personnels et il ne s'agit pas d'empêcher certains d'avoir des formations en langue sur des prétextes purement techniques ou en lien avec leur situation d'origine.

Questions diverses

Dialogue social au Maroc : le dialogue social, simple vocable ?

Au Maroc, le problème s'est posé lors de l'organisation d'un groupe de travail (GT) sans respect de la représentativité des personnels dans les instances paritaires. Le SNES est allé jusqu'au boycott des GT où on a essayé de le faire siéger en sous nombre. Nous avons obtenu en CCPL et au CT que l'ouverture des discussions pour restaurer un fonctionnement correct des instances dévolues au dialogue social et à la consultation des personnels se fasse dans un cadre respectant la représentativité de notre syndicat afin de défendre nos droits et obtenir de nouveaux acquis. **Nous devons résister et mener la bataille au cœur de nos instances pour faire valoir nos droits.**

De manière générale quand l'Administration cherchera à minimiser notre rôle et transformer les instances en simple chambre d'enregistrement de ses décisions, **le SNES fera entendre sa voix et contestera les décisions qui vont à l'encontre de l'intérêt de nos collègues.**

Togo : problème récurrent des visas de tourisme

Comme le titre l'indique, les représentants du personnel du SNES étaient déjà intervenus sur cette question et une solution avait été trouvée. Cette année toutefois la question était réapparue : des collègues avaient été dans l'obligation de prendre un visa de tourisme à leurs frais (ce que certains avaient refusé) puisque les visas de courtoisie n'étaient toujours pas arrivés. Il semblerait qu'un changement de ministre soit la raison de ce retard. L'Ambassadeur est intervenu. Certes, en posant cette question, les représentants du personnel du SNES se doutaient bien que l'Ambassade avait fait cette intervention mais faut-il tous les deux ans connaître cette situation ? Ne peut-on anticiper l'obtention de ce visa dans la mesure où l'on connaît dès le mois d'avril-mai le nom des nouveaux collègues et de ceux qui doivent renouveler leur visa ? Les collègues de Lomé ont déposé un préavis de grève pour le 11 décembre. Là encore faut-il en arriver à cette action pour pouvoir simplement travailler dans les règles. Ce que les représentants du personnel du SNES demandent c'est une anticipation de la situation avec la mise en place d'un protocole pour l'obtention d'un visa.

Non respect des grilles des recrutés locaux à Munich

Le SNES explique que le proviseur a décidé de ne pas reprendre l'ancienneté des contrats locaux de façon unilatérale, avec l'accord de l'AEFE. M. le proviseur précisa en conseil d'établissement que rien ne l'y obligeait. L'AEFE répond que le recrutement se fait sur les grilles de 2010 qui ne reprennent pas l'ancienneté ; que le Betriebsrat mène les négociations sur les grilles dans un souci d'équité ; que la reprise d'ancienneté se fera dans une limite de 5 ans (encore une décision sans concertation des personnels). Cette réponse est hors sujet. Le secrétaire du SNES Allemagne, lors de sa visite à Munich, a découvert que les grilles négociées en 2005 ont été modifiées a posteriori. La colonne « ancienneté générale dans l'enseignement » a été supprimée. L'AEFE va s'informer suite aux révélations du SNES et revenir vers nous.

Conflit au lycée Supervielle de Montevideo.

L'absence de dialogue social est flagrante dans cet établissement depuis que le nouveau Proviseur a décidé sans concertation de supprimer des dédoublements et des binômes pédagogiques franco uruguayen, a refusé de proposer l'histoire géo en terminale S et d'ouvrir des options à moins de 10 élèves. C'est ainsi qu'est apparu un conflit ouvert entre ce proviseur et l'ensemble de la communauté

éducative qui a débouché sur une grève très majoritairement suivie le 20 novembre. L'Agence se contente de répondre en lisant une déclaration du Proviseur dont nous savons déjà que certains des éléments sont faux. Par exemple que les enseignants avaient suivi un mot d'ordre du syndicat uruguayen alors que le SNES avait déposé un préavis dans les temps. Ou bien encore que tout avait été fait avec la plus large concertation ce qui pourrait porter à sourire s'il ne s'agissait pas du fonctionnement du service d'éducation dans cet établissement.

Mais dans la zone Amérique les attitudes autoritaristes semblent croître et embellir :

Licenciement dans des conditions scandaleuses d'un recruté local au lycée Jean Mermoz de Buenos Aires.

La Direction a décidé de licencier sans prévenir un collègue employé depuis de nombreuses années dans cet établissement. C'est par une déclaration en fin de CCPL que la Direction indique que ce collègue sera licencié sans explication. Au même moment le collègue reçoit chez lui un recommandé lui indiquant qu'il est licencié. La seule réponse de l'Agence est de nous dire que c'est comme ça que font les employeurs en Argentine pour éviter les problèmes juridiques. Ce qui est certain c'est que ces méthodes de patron voyou ne permettront pas d'éviter une grève parfaitement justifiée et soutenue par le SNES dès la rentrée.

Lycée franco-mexicain de Mexico

1ère question : L'avenir de la filière technologique

Au sujet de l'avenir de la filière technologique à Mexico, L'AEFE indique des difficultés de recrutement des élèves, parallèlement à une demande croissante en maternelle. Or les locaux sont exploités au maximum, une solution doit être trouvée. En particulier, l'extension du lycée est prévue sur un terrain lui appartenant. La direction de l'établissement manifeste son souci de trouver des solutions pour la reconversion des collègues actuellement en poste.

A cela, le SNES répond que le problème de recrutement n'existe que dans la filière post-bac. En STI2D, bien au contraire, la demande est croissante, et, chose nouvelle dans l'établissement, des élèves non boursiers de la SEP (Secrétariat de l'École Publique mexicaine), y compris donc des Français, sont de plus en plus nombreux à demander leur orientation en STI. Ce 4ème choix représente une voie de réussite pour des élèves qui éprouvent parfois des difficultés en seconde ou pour ceux dont les goûts ne les portent pas vers les filières générales (L-ES-S). Cette orientation leur permet ainsi de se fixer un objectif postérieur au baccalauréat rejoignant celui de la réforme des filières STI2D qui est de "mieux préparer les élèves aux études supérieures et contribuer à l'atteinte de l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau II". (Source : [Eduscol - Ressources pour le lycée général et technologique.](#))

2ème question : Site de Coyoacan

Lors du dernier Conseil d'établissement, la Proviseure a annoncé la scission à venir (quand ?) des deux établissements. Actuellement, il s'agit d'un seul établissement, mais sur deux sites. Pas de réponse lors du Comité Technique, la question demeure posée.

Concernant la mise en place de l'uniforme, ou d'un code de couleurs, la direction de l'établissement affirme que la procédure a été respectée, et que seule une minorité de parents s'y oppose.

Ce n'est pas l'avis du SNES, qui ne comprend toujours pas pourquoi cette question n'a été ni discutée en Conseil Pédagogique, ni votée en Conseil d'établissement. Pour le SNES, un changement de règlement intérieur est du domaine du CE, non du Conseil d'administration. Malgré notre demande lors du CE, renouvelée ensuite, nous n'avons toujours pas connaissance de la référence à la circulaire qui affirme le contraire, mise en ligne sur le site de l'AEFE par le chef du secteur Amériques, et citée par la proviseure.

3ème question : la "gouvernance" de l'établissement.

Le Président du comité de gestion du lycée franco-mexicain rappelle qu'il s'agit d'un établissement de droit privé, et que les décisions sont prises en étroite concertation avec la Proviseure.

Le SNES regrette l'absence de dialogue social, l'autoritarisme qui continue d'être exercé, les phrases déplacées qui continuent d'être prononcées. Les questions concernant l'ensemble de la communauté (calendrier scolaire - uniforme - etc.) sont imposées de façon verticale, sans concertation avec la communauté scolaire. Un exemple (parmi d'autres) : la prime d'installation pour les faux-résidents, qui concerne trois collègues cette année sur les deux degrés, est supposée être versée dès le premier mois de leur arrivée. Pour quelle raison ne l'a-t-elle toujours pas été ?

Le SNES demeure donc dans l'attente de propositions de la direction du lycée franco-mexicain comme de l'AEFE visant à instaurer un vrai dialogue social au sein de l'établissement, et à aboutir à une situation enfin apaisée.

Questions relevant du secteur pédagogique

1) A la question portant sur **l'organisation des épreuves du baccalauréat (notamment des épreuves de langues)**, il nous a été répondu que celle-ci relevait de l'Académie de rattachement qui donnera des consignes spécifiques, l'AEFE ne jouant qu'un rôle d'interface. Le SNES a alors rappelé qu'il était essentiel de rappeler dans la future circulaire consacrée à l'organisation du baccalauréat que la correction des copies nécessitait la mise en place d'une décharge de cours suffisante pour permettre une correction dans de bonnes conditions, comme cela se pratique en France. **Le SNES lancera au début janvier une enquête sur les questions pédagogiques à l'AEFE (adressée aux responsables de section) et notamment sur le baccalauréat.** N'hésitez pas à y participer. Faites-nous remonter collectivement ou individuellement toutes vos remarques, expériences. Ceci nous est indispensable dans nos discussions avec le secteur pédagogique.

2) **Formation continue.** Le SNES s'inquiétant du silence fait sur les **cellules de formation dans les établissements** et l'absence de représentants dans les comités de pilotage de la mutualisation (CPM), l'administration nous a rassuré sur l'existence des cellules de formation. Là encore, nous allons dans la même enquête vérifier non seulement l'existence mais la consistance de ces cellules. Quant au CPM, cela reste un organe obscur où toute présence qui pourrait introduire débat et transparence est mal venu. Lorsque l'on sait que la formation continue a un budget important alloué par l'Etat, on est en droit de demander des comptes non seulement sur l'aspect budgétaire mais aussi sur le contenu. Y aurait-il quelque chose à cacher ?

3) Les **collègues non titulaires du réseau** qui souhaiteraient être titularisés sont **exclus de l'application de la loi Sauvadet**, aussi le SNES a-t-il demandé ce que l'AEFE entendait mettre en oeuvre pour les aider à passer les concours (financement, conditions matérielles). Pour l'instant, cette question n'avait pas été posée. Le SNES est ré intervenu sur la question du master qui devient obligatoire pour s'inscrire aux concours. Le SNES a ainsi fait une proposition concrète d'un master en ligne avec une Université candidate. A l'AEFE maintenant de concrétiser cette possibilité.

3. Compte rendu du CTM MAEE du 5 décembre 2012

Évolution du réseau diplomatique et consulaire pour la période 2013/2015

L'Administration dit vouloir dynamiser son réseau à l'étranger (recours aux opérateurs extérieurs tels que l'Institut Français ou Campus France) mais dans le même temps n'affiche pas de rupture dans sa politique de suppression de postes et occulte simplement que les agents s'investissent sans compter afin d'assumer une charge de travail toujours plus importante face à la diminution constante des effectifs et des moyens.

La fusion des SCAC/EAF aurait renforcé le pilotage du réseau et créé des pôles de compétences. Cette réforme –qu'elle juge favorable aux ADL – ne s'applique pourtant pas au Maroc (antennes oubliées en matière de revalorisation salariale – logiciens inadaptés etc....).

FSU-MAE a invité l'Administration à suivre l'évolution du dialogue social, à tourner la page à la diminution systématique des moyens et à mettre en place une vraie politique de changement.

Elle devrait se féliciter de l'augmentation des moyens demandée par les organisations syndicales, lesquelles sont fondées à proposer et à soumettre au vote la suppression des postes.

FSU-MAE a voté contre la suppression de 184 ETP inscrite au PLF 2013 ; la CFDT et la CFTC ont refusé de participer au vote et devront assumer leurs responsabilités face aux agents à qui ils demandent de voter sans pour autant défendre leurs intérêts...

Rénovation du dialogue social à l'étranger

Ce dialogue social s'inscrit dans le cadre général du dialogue social. Les prochaines élections auront lieu en 2014. D'ici là, un nouveau cadre de dialogue social devait être mis en place pour les postes à l'étranger. Les CCL et CCP seront remplacées par des structures définies par un décret. Le contenu n'a pas encore fait l'accord avec les organisations syndicales qui sont attachées à aboutir à une structure la plus proche du type Comité Technique de proximité. Comme d'habitude, l'administration souhaite éloigner les recrutés locaux des schémas fonction publique pour les laisser hors de portée de contrats de droit public. La FSU-MAE participe activement aux discussions sur ces principes et aussi pour que les prérogatives de ces commissions soient bien précisées et que celles des CCL et CCP actuelles soient respectées.

Malgré les nouvelles structures qui devraient voir le jour, la FSU-MAE demande, avec les autres organisations syndicales, que le dispositif soit complété par un nouvel accord cadre.

Par ailleurs, la FSU-MAE est intervenue pour que les décharges de service pour activité syndicale soient attribuées aux recrutés locaux sans entrave des chefs de poste. Le DGA a convenu qu'il n'y aurait pas de nouveauté par rapport à la pratique actuelle.

4. Audience du SNES par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du Ministère de l'Education Nationale (MEN) sur les collectivités d'outre mer

Le 28 novembre dernier le SNES rencontrait les responsables des questions concernant les collectivités d'outre mer à la DGRH du MEN.

L'entretien a montré que ce qui se passe réellement dans les collectivités d'outre-mer, notamment sur les conditions de travail et de séjour, est mal connu par cette administration. Les interventions du SNES servent donc aussi à porter la voix des personnels à la DGRH sur des questions de fond.

Sur **Mayotte** et l'évolution des statuts : A Mayotte qui a accédé en 2011 au statut de département sans en tirer le moindre avantage, les collègues s'inquiètent de l'évolution de leur situation et de leur rémunération. Sur ce point et celui de l'allongement de la durée de séjour, nos interlocuteurs nous renvoient à des discussions interministérielles sur les décrets de 1996. Sur l'indexation éventuelle et le maintien impératif pour le SNES de l'indemnité d'éloignement (IE) à son niveau actuel, la réponse est : il y a une mission qui travaille sur l'index correcteur et sur l'IE...et ils ne l'ont pas rencontrée. Sur le calendrier pas de réponse non plus car cela dépend là aussi de l'interministériel ! La DGRH est toutefois sensible à la question de l'attractivité et consent à dire que cela doit peser dans les mesures à prendre. Il n'est pas acceptable selon le SNES et nos interlocuteurs approuvent, que plus de 200 postes continuent à ne pas être pourvus chaque rentrée.

Pour la **Nouvelle Calédonie**, nous interpellons le MEN sur le délai de 10 jours pour permettre aux collègues partant de métropole vers cette collectivité de s'organiser. La promesse d'instruction donnée aux recteurs est à passer par profits et pertes puisqu'il s'agit d'une question de bon sens selon nos interlocuteurs. Très bien mais alors pourquoi certains collègues ne sont-ils libérés que 1 ou 2 jours avant leur départ ? Pas de réponse.

Le décret qui permettra au Vice Recteur (VR) de récupérer la compétence sur les commissions paritaires devrait être publié incessamment. Il manque la signature du Ministère de l'Outre Mer. Nous revenons aussi sur le problème du recrutement non conforme aux règles du paritarisme car fait selon des règles variables en fonction de la difficulté à pourvoir des postes dans telle ou telle discipline. Le résultat de ces nouvelles dispositions fait qu'aujourd'hui 46 postes ne sont pas pourvus. C'est une nouvelle qui étonne l'administration laquelle doit convenir que ce n'est pas chose habituelle concernant la Nouvelle Calédonie. Le SNES a pourtant alerté à de nombreuses reprises sur les défauts de cette méthode de recrutement et même engagé un contentieux.

Sur les nouvelles mises à disposition individuelles pour trois ans, l'administration nous répond qu'il s'agit d'une obligation pour elle d'émettre des arrêtés individuels, chaque fonctionnaire devant être dans une

position statutaire. En fonction de la situation de chaque personnel (durée de séjour limitée ou résident), l'administration applique pour les premiers le décret 96-1026 qui limite à deux ans la mise à disposition (MAD) et pour les autres le décret 85-986 qui la limite à trois ans. La différence, c'est que pour les résidents cette MAD est renouvelable à l'infini alors que pour les « séjours » une seule fois.

Wallis. Le SNES dénonce les attaques contre les représentants du personnel proférés par un chef d'établissement et les difficultés relationnelles que ce dernier connaît avec le VR. Nos interlocuteurs prennent connaissance sans plus de réactions.

Futuna. Nous rappelons les problèmes de vétusté des locaux. Personne n'est capable à la DGRH de dire qui est responsable des bâtiments scolaires à Wallis !!

Polynésie française : Le SNES rappelle que les nouvelles modalités de recrutement imposées par la DGRH de l'ancien ministre l'année dernière ont été reconduites intégralement cette année. Pourtant le SNES a dénoncé les retards importants qu'elles ont entraîné dans le traitement des dossiers de candidature notamment en imposant, contrairement aux anciennes pratiques, un passage de tous les dossiers montants et des réponses de la Direction des enseignements secondaires (DES) par le Vice Rectorat. L'administration a pris note.

Questions générales. Le SNES soulève le problème des collègues qui, entre deux séjours en COM ont été en poste à l'AEFE et se voient interdire depuis deux ans le retour dans une COM. Là encore le sujet est traité de manière légère puisqu'on nous répond que ces phénomènes sont marginaux et donc sans effet sur les recrutements notamment celui de Mayotte. Les collègues concernés apprécieront !

Le SNES met en avant le caractère inadmissible des retards de versement des indemnités forfaitaires de changement de résidence (IFCR) notamment en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française. Pour cette dernière collectivité ce sont plus de 50 IFCR de collègues partis en 2011 qui ne sont toujours pas versées. Les VR de ces deux collectivités se plaignent de ne pas avoir les moyens. Là encore la DGRH semble ne pas assumer la responsabilité et lorsque le SNES parle de mise en demeure, nous recevons des encouragements à les mettre en place !

L'essentiel de ces dossiers sera repris lors d'une audience que le SNES doit avoir avec le responsable outre mer au cabinet du MEN et avec celui de l'Education au cabinet du Ministre de l'outre mer le 21 décembre prochain.

5. Le SNES sur le terrain : stage Europe, Scandinavie, Nouvelle-Calédonie

1) stage SNES Europe à Prague

La session 2012 du stage Europe s'est déroulée à Prague les 26 et 27 novembre dernier en présence de représentants des sections de pays ou d'établissements [Allemagne (Munich pour le SNEP et Francfort) , Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Hongrie, Serbie, République Tchèque - avec le représentant du SNEP HDF, Royaume-Uni, Russie).

Première demi-journée

Après une synthèse concernant les **évolutions des politiques éducatives en France comme dans le réseau AEFÉ**, un **tour de table des sections** a permis de révéler dysfonctionnements et inquiétudes sur le plan du fonctionnement des établissements et des réformes en cours (ISVL notamment). D'une manière générale, **la réforme du lycée** (classe de terminale cette année) est source de dysfonctionnements dans les établissements (gestion problématique de l'attribution des heures de l'accompagnement personnalisé avec au final, une mise en concurrence des personnels nuisible au travail collectif...). L'organisation des nouvelles épreuves de langues vivantes du baccalauréat reste floue dans la plupart des établissements. **Le SNES demande la banalisation d'une semaine et la rémunération des heures supplémentaires hors du temps de service.**

La cellule de formation, organe essentiel permettant aux enseignants à travers leurs représentants de s'impliquer dans l'élaboration des plans de formations régionaux, n'existe pas dans tous les établissements.

La fin de cette première matinée a été consacrée au **travail des représentants des personnels au sein des conseils d'établissement (CE)** et au lien essentiel qu'ils doivent établir avec le secteur HDF lors de la préparation des comités techniques (CT). En effet, la politique de l'Agence en Europe ces dernières années reflète une volonté de supprimer des postes de résidents profitant de départs définitifs (retraite ou autres) pour les remplacer par des recrutés locaux. Or, selon les pays, il existe un vivier plus ou moins important de titulaires non résidents (TNR) en attente de résidentialisation depuis plusieurs années. Cette politique est d'autant plus incompréhensible que ces établissements ne souffrent pas, pour la plupart, de difficultés financières. La vigilance est donc de mise et la carte des emplois doit être systématiquement votée lors des CE. De plus, toute demande de création, de suppression ou de transformation de poste/discipline doit être argumentée pour un traitement efficace en CT.

L'après-midi a été consacré à **la représentation des personnels et au rôle des commissaires paritaires dans les CCPL** à travers l'étude des nouvelles circulaires (ou projet) ou instructions relatives au détachement, temps partiel, mutations internes et recrutement futur des résidents ainsi que les contestations de notations administratives. Deux sections (Espagne et Autriche) ont présenté leur barème de recrutement en adéquation avec les priorités de l'Agence et les revendications du SNES concernant le traitement prioritaire des candidatures des vrais résidents, la qualité de résident étant définie par le décret 2002-22.

La seconde journée a permis de faire le point et de débattre sur **les aspects indemnitaires au cœur des mobilisations passées comme actuelles**. Le point a été fait sur l'avantage familial et les revendications du SNES portant sur l'octroi d'un forfait de 90€ pour les résidents de l'espace économique européen mais aussi sur le projet très controversé de la refonte des ISVL, projet inquiétant par ses premières conclusions qui mettent en évidence une baisse considérable de cette indemnité concernant plus de 2000 résidents situés essentiellement en Europe.

Le SNES HDF s'étant largement investi dans la commission nationale des bourses (CNB), un point a été fait sur la réforme de ce système d'aide à la scolarité qui sera validé lors de la prochaine CNB en décembre prochain. Le projet actuel confond à l'instar du précédent, aide à la scolarité et avantage familial qui est un élément de rémunération (cf. décret 2002-22). Les résidents en seraient encore exclus.

L'après-midi a entièrement été consacrée aux **questions relatives aux droits des enseignants et à la stratégie à adopter face à une administration autoritariste**. La réforme du lycée, la multiplication des groupes sont sources d'une interprétation erronée, volontaire ou par méconnaissance, de certains chefs d'établissements concernant l'application des décrets relatifs au temps de travail des enseignants devant élèves. Il en résulte des ventilations de service erronées qui doivent être régulièrement corrigées.

Une rencontre avec quelques enseignants du lycée français qui n'avaient pas pu assister au stage a clôturé ces deux jours. Les représentants de la section de Prague et du HDF ont ensuite rencontré le chef d'établissement pour faire un point sur la vie de l'établissement, la réforme des ISVL et la formation continue, le lycée de Prague étant l'établissement mutualisateur de la zone.

La qualité de l'accueil de la section SNES Prague et de celui de la direction du Lycée français de Prague a grandement participé à la réussite de ce stage.

Au nom de tous les participants, le SNES HDF remercie également les sections de Prague, du Royaume-Uni, d'Italie et d'Espagne pour leur participation financière ce qui a permis aux petites sections de participer à cette rencontre.

2) Le SNES dans les pays scandinaves

Un membre du secteur HDF a entrepris une tournée dans les lycées scandinaves : en novembre à Stockholm et Oslo, en décembre à Copenhague. Si des différences existent entre ces établissements, on trouve aussi des préoccupations et des situations communes.

Tout d'abord l'accueil et la disponibilité de tous : les chefs des trois établissements, les deux conseillers culturels sollicités (Suède et Danemark), les collègues, les sections SNES et en premier lieu les responsables des trois sections. Qu'ils en soient tous remerciés. L'autre aspect commun est l'existence d'une véritable volonté de dialogue voire de transparence de la part des trois administrations. Cette qualité de dialogue s'est retrouvée au cours de l'entrevue avec le membre du secteur HDF où toutes les questions pu être abordées.

A Stockholm, depuis la rentrée, le problème majeur est celui de la **maternelle**. En effet, les autorités suédoises demandent sa mise en conformité à la loi suédoise qui entraînerait une ouverture hebdomadaire et annuelle plus grande, l'accueil dès un an, d'où des activités différentes et des effectifs d'encadrement plus importants. Des discussions sont actuellement en cours entre l'administration et la ville de Stockholm pour obtenir une dérogation ou tout au moins des aménagements car le lycée ne peut

actuellement se conformer à cette injonction qui remettrait en cause la situation du primaire et notamment pourrait avoir des conséquences en termes de postes. Dans les deux autres villes, des aménagements ont déjà eu lieu par rapport à la situation française et les relations avec les autorités sont au statu quo.

Dans les trois lycées se pose ensuite le **problème de l'immobilier**. A Stockholm, le lycée est déjà sur un autre site distant d'une centaine de mètres mais qui a suscité bien des inconvénients l'an dernier lorsqu'il fallait rejoindre, parfois sous la neige, les deux bâtiments en quelques minutes ! Les emplois du temps de cette année ont été aménagés en conséquence et la situation semble plus vivable. Ceci étant dans le bâtiment principal, pourtant rénové, les locaux restent insuffisants pour la maternelle, le primaire et le collège. Le problème principal étant celui du gymnase : lors de notre venue, aucune solution n'avait été trouvée pour la rentrée scolaire prochaine malgré des recherches menées par l'administration et les enseignants d'EPS. A Oslo, un nouveau bâtiment est actuellement en cours de construction. A Copenhague, un projet d'extension est envisagé dans le site de l'actuel établissement ainsi que le transfert de la partie lycée, en centre-ville, en cohabitation avec la structure allemande. Cette dernière solution reste toutefois hypothétique et soumise à un financement extérieur car le lycée ne pourrait affronter le coût.

Le problème essentiel reste néanmoins celui du **coût de la vie**. Cette question a été au cœur des préoccupations des collègues. Elle est particulièrement sensible à Oslo où même les expatriés connaissent des difficultés qui ont conduit les années passées certains d'entre eux à interrompre leur contrat ! Que dire alors des résidents ! Il suffit d'un simple aléa pour que leur situation devienne très difficile financièrement. Ainsi, lorsqu'il n'y a qu'un salaire, ils ne pouvaient se permettre de se mettre en arrêt maladie compte tenu de l'amputation de l'ISVL (avant la parution du décret modifiant le congé maladie), de la journée de carence et des difficultés de remboursement ! A Stockholm et à Copenhague, la situation est moins catastrophique mais tout aussi tendue. Dans les trois cas, ce sont des villes très chères et des problèmes de recrutement des personnels résidents commencent à être évoqués. C'est le cas à Copenhague, où la perspective de trois mois en contrat local et les difficultés pour s'installer peuvent refroidir des candidats. L'administration et les collègues assurent d'ailleurs un accompagnement à l'installation. Cette situation est d'autant plus mal ressentie que des postes d'expatriés ont été supprimés ; ainsi à Oslo, l'établissement déplore la perte sèche de 3 postes d'expatrié en 2 ans.

Il est à noter que la situation financière des contrats locaux peut être bien plus favorable que celle des résidents. Aussi en dehors de situations particulières, la question du recrutement local a surtout concerné la gestion locale comme à Stockholm avec par exemple une différence de traitements pour l'accès aux stages, notamment chez les assistant(e)s maternelle. Compte tenu cette situation particulière des résidents, le membre du secteur a suggéré aux trois sections d'élaborer des dossiers argumentés détaillant précisément le coût de la vie puisque les indicateurs retenus par le MAEE et in fine par l'AEFE ne semblent absolument pas correspondre au vécu des collègues. Le SNES HDF suivra avec attention les évolutions des ISVL de ces trois pays. A Copenhague, l'entrevue avec la conseillère culturelle a été l'occasion de voir les personnels de l'Institut. Copenhague fait partie des 12 postes culturels pilotés directement par l'Institut Français de Paris.

3) Le SNES en Nouvelle-Calédonie

Le SNES hors de France a effectué un déplacement d'une semaine en Nouvelle Calédonie. Au programme et en ouverture un stage syndical de deux jours au Centre culturel Tjibaou, à Nouméa. Les nombreux participants ont pu intervenir sur tous les points présentés par le SNES hors de France et le SNES-NC. Après une présentation de la situation nationale et hors de France pour les COM, le stage a embrayé sur la **syndicalisation et l'action syndicale**. La première partie a présenté les actions des élus SNES dans les instances, notamment le conseil d'administration. Le rôle du S1, le fonctionnement de la section a fait l'objet d'échanges, ainsi que d'autres questions comme le jour de carence et son application ou non pour les fonctionnaires territoriaux. **Le SNES a rappelé son opposition à cette mesure inique et notre demande officielle de suppression de la journée de carence pour tous**. Compte tenu des différentes structures présentes sur l'île, l'organisation des sections est particulièrement importante tant les contextes syndicaux et d'encadrement sont différents. Le SNES-NC a fait un bilan de ses actions et particulièrement des derniers dossiers en cours : **place du SNES en Calédonie, SNES et fonction territoriale, mouvement 2013 et transfert des compétences**. Sur ces deux derniers points, une délégation est longuement revenue en audience au Vice Rectorat. Le SNES conteste en effet les conditions dans lesquelles se sont effectuées les opérations du mouvement 2013. Sur le fond (pour lequel le SNES a déposé un recours en annulation au Conseil d'Etat de la note de service incriminée), nous continuons à dire que, conformément à l'article 9 de la convention de mise à disposition globale et gratuite, le mouvement extra territorial doit être effectué par le Ministère de l'Education nationale. Sur la forme, le SNES a contesté de nombreux points auprès du Vice- Recteur : le non respect du barème ou son application à géométrie variable (respect uniquement dans certaines disciplines !) ; le problème de la représentativité. Les élus SNES avaient contesté formellement en boycottant un premier groupe de

travail dont la composition était imposée par le VR. Le Vice-recteur a présenté des arguments déjà connus et que le SNES conteste, tel que ledit « apport qualitatif » (présence déterminante des inspecteurs dans le choix des dossiers) car celui-ci ne repose sur rien d'autre **qu'un choix subjectif de l'administration**. L'introduction des lettres de motivation et l'importance donnée au rapport d'inspection n'obéissent à aucune logique, et génèrent d'ailleurs une dégradation du mouvement, notamment sur le fait, comme l'a rappelé le SNES de pourvoir tous les postes. **Il y a clairement rupture d'équité entre les postulants.** Les conséquences d'un tel mouvement ne se sont pas fait attendre : réduction d'environ 30% du nombre d'entrants en NC, 46 postes non pourvus, absence de liste complémentaire dans certaines disciplines et bien sûr, la difficulté plus aiguë pour pourvoir les postes en brousse et dans les îles. Le SNES a demandé que sur ces derniers une solution soit trouvée rapidement en utilisant les listes complémentaires et les classements. Le Vice-recteur a retenu notre proposition. Faut-il le rappeler, dans ce contexte comme d'autres : **un recrutement ne peut fonctionner que sur des bases concertées, objectives, et tenant compte d'une représentativité établie ainsi que d'éléments constitutifs du barème, concerté.**

Le SNES est également revenu (comme d'ailleurs dans une audience suivante à la DGRH du Ministère de l'Éducation nationale) sur le problème, pas seulement technique, de l'absence du décret portant mesures de déconcentration de la gestion de certains personnels enseignants du second degré. Celui-ci attribue des pouvoirs au VR (notation/avancement/promotion...) dès lors que les personnels sont mis à disposition. Ce décret étant, nous dit-on depuis plusieurs mois, en attente de signature, **les opérations de gestion qui ont lieu localement n'ont pas de base réglementaire**. Le MEN nous a d'ailleurs précisé que les CAP d'avancement d'échelon qui se sont tenues en NC devraient être tenues à nouveau, une fois le décret publié et les CAP réglementairement établies. **Les questions de moyens** ont été également évoquées, pour le réseau éducatif en NC mais aussi toute question liée au cadrage réglementaire des personnels, **telle que les retards inacceptables des IFCR des partants, par exemple.**

Le SNES hors de France s'est également rendu avec un représentant SNES NC et des membres du bureau /S1 au collège de Katiramona. Ce collègue n'a pas été choisi au hasard puisque le chef d'établissement avait tenté de limiter le nombre de stagiaires pour les journées SNES. L'heure d'information syndicale s'est évidemment **concentrée sur des questions locales et a révélé une administration très rigide**. Des échanges ont eu lieu sur le cadrage des convocations aux épreuves nationales de DNB, les (non) paiements des indemnités d'examen, de passation de l'histoire des arts, notamment. L'entretien avec le chef d'établissement a confirmé cette opacité entretenue sur de nombreuses questions qui devraient pourtant faire l'objet de présentation systématique, voire de vote au conseil d'établissement, ce que le SNES a rappelé. Les collègues demandent une gestion collective et transparente de dotation telle que les 330 HSE pour l'accompagnement éducatif dont dispose à son gré le chef d'établissement, sans aucune concertation ni information. Le SNES est également intervenu sur des questions individuelles. **L'action syndicale collective est d'autant plus importante dans de tels contextes et le SNES interviendra à tous les niveaux pour que les règles soient respectées, particulièrement sur la tenue des instances règlementaires.**

Pour conclure, une série d'échanges, d'interventions, dont un passage au journal télévisé où le représentant HDF a pu réaffirmer les positions du SNES dans les grands dossiers nationaux et locaux. Cette mission a une nouvelle fois confirmé la place et l'importance du travail du SNES en Nouvelle Calédonie, l'importance aussi, s'il était besoin de le démontrer, du travail collectif même s'il pose parfois certaines difficultés. Merci à tous les collègues présents, organisateurs ou stagiaires, représentants d'autres syndicats de la FSU, et au SNES-NC pour la qualité d'organisation de ces journées, ainsi que pour la chaleur de l'accueil.

Patrick Soldat
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.

ANNEXE



Annexe

La CAPN relative à l'avancement d'échelon des certifiés de la 29^{ème} base s'est déroulée le 12 décembre.2012.

Cette CAPN traitait également des recours sur la notation administrative.

Les interventions des commissaires paritaires SNES ont permis la modification de 13 notations administratives sur les 20 demandes formulées.

Les avancements d'échelon pour les « détachés hors de France 60-40 » sont effectués au rythme le plus favorable (grand choix, choix ou ancienneté, en fonction des rythmes déjà examinés dans l'académie d'origine).

Les avancements d'échelon pour les « détachés notés sur 100 » ainsi que pour les certifiés 60-40 mis à disposition de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sont effectués selon la règle « classique » :

- 30% des promouvables au grand choix sont promus
- 5/7e des promouvables au choix sont promus.

Les avancements d'échelon au sein de la hors classe sont effectués à un rythme unique (dit « d'ancienneté ») pour l'échelon immédiatement supérieur (2ans $\frac{1}{2}$ jusqu'au 5^e échelon puis 3 ans pour les 6^e et 7^e échelons).

BARÈME DU DERNIER PROMU 2012-2013

(Note globale, ancienneté dans le corps puis date d'entrée dans l'échelon, année de naissance)

	Échelon	5	6	7	8	9	10	11
Groupe 1 (60/40)	Grand Choix	76,5	79,5	81,5	85,0	85,4	88,3	88,0
		2 a	3 a	9 a	12 a	14 a	12a 0m 6j	18 a
		28/04/11	01/09/10	01/09/10	01/03/10	01/09/10	25/05/04	28/01/10
		26/02/88	25/04/71	03/10/81	06/08/75	22/05/74	06/07/66	12/01/65
Groupe 2 (100)	Choix		75,5	78,5	81,0	82,7	83,0	86,9
			7 a	10 a	11 a	16 a 11 m	20 a	11 a
			01/03/10	01/03/10	11/10/09	23/09/08	01/09/08	25/10/08
			21/05/82	10/08/77	01/10/74	03/02/72	17/04/67	13/03/60
Groupe 2 (100)	Grand Choix	98,0	100	99,0	100	100	100	100
		1 a 11 m	5 a	9 a	10 a	13 a 5 m	18 a	16 a
		01/09/10	01/09/10	01/03/10	01/09/10	16/06/10	01/03/10	09/01/10
		08/07/85	18/12/78	13/12/78	14/11/73	22/06/67	13/01/71	30/11/66
Groupe 2 (100)	Choix		90,0	94,5	95,0	98,0	99,4	97,0
			5a 4m 10j	9 a	12 a	17 a	15 a	17a 4m 29j
			20/01/10	09/11/09	14/10/09	01/09/08	01/06/09	15/11/08
			16/02/79	04/02/75	18/05/72	08/11/63	17/05/67	22/05/59

Pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité, Il faut renforcer notre outil de défense collective, le syndicat.

SYNDIQUEZ-VOUS, FAITES ADHÉRER au SNES.

C'est la voie de l'efficacité pour vous et pour tous.

Si vous n'avez pas encore rejoint le S.n.e.s. ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2012-2013, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [adhérer au SNES](#) »